



Édition
m a i
2020

GUIDE

des acteurs au service des personnes âgées

Réseau du **CLIC de Lamballe-Penthièvre**

Direction
personnes âgées
et personnes
handicapées



Côtes d'Armor
le Département



Édito



L'accompagnement des personnes âgées est au centre des grandes priorités de la collectivité départementale au titre des Solidarités humaines. Les politiques en faveur de l'accompagnement du Grand âge recouvrent de nombreux enjeux, à commencer par celui de la dignité de la personne et du respect de son choix de vie.

Parmi les dispositifs qu'il met en œuvre, le Conseil départemental assure l'animation, sur l'ensemble du territoire costarmoricain, des Centres Locaux d'Information et de Coordination (CLIC), qui sont des accueils de proximité dédiés aux personnes âgées et à leur entourage.

Huit CLIC sont ainsi répartis sur le département. Ils sont tous labellisés de niveau 3, c'est-à-dire correspondant à une offre de service complète sur l'information, l'évaluation et la coordination des situations des personnes âgées qui les sollicitent. Ils respectent, dans l'exercice de leur mission, les valeurs communes de neutralité, confidentialité et de respect du choix de vie de la personne. Chacun pourra y trouver des réponses à ses questions, des solutions concrètes, des explications sur les démarches à effectuer. C'est également à partir des CLIC que des liens se nouent avec un réseau de professionnels de la gérontologie et du maintien à domicile. Ces lieux centralisent toutes les informations susceptibles d'intéresser les personnes âgées et les professionnels des secteurs sanitaires, sociaux et médico-sociaux.

C'est dans cet esprit que ce guide pratique a pour objectif de mettre à la disposition des usagers et des partenaires l'essentiel des informations utiles pour guider les personnes âgées dans leurs démarches.

Je vous en souhaite bonne lecture

Christian Coail
Président du Département



Sommaire

Le Département s'investit pour un territoire solidaire.....5	L'aide aux aidants familiaux.....37
La Direction des Personnes Âgées et Personnes Handicapées (DPAPH).....6	L'accueil de jour.....38
La Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).....6	Les équipes spécialisées « Alzheimer ».....39
Les services d'action sociale de proximité des Maisons du Département (MdD).....6	L'hébergement temporaire.....41
	Le service TEMPOMUT.....41
	Les séjours de répit pour les aidants.....42
	L'accompagnement des aidants familiaux.....43
Les CLIC, des lieux de ressource.....9	Votre logement.....45
Vos questions :.....9	L'aide à l'amélioration/adaptation de l'habitat.....46
La carte des CLIC du Département.....10	Nouveauté 2020 : Adaptation des salles de bain au vieillissement.....47
Des métiers et des compétences complémentaires.....11	
Vos droits.....13	Les structures d'hébergement pour personnes âgées.....49
Les Caisses de retraite.....14	Les établissements non médicalisés.....50
La Caisse d'Allocations Familiales (CAF).....16	Les établissements médicalisés.....50
La Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM).....17	L'accueil familial.....53
Les Mutuelles.....18	
L'allocation personnalisée d'autonomie (APA).....18	Votre santé.....55
L'aide sociale aux personnes âgées.....19	Les structures hospitalières et de soins de suite.....56
	L'hospitalisation à domicile (HAD).....60
Vos services à domicile.....21	Les réseaux de santé.....60
Les services d'aide à domicile.....22	Les associations de malades.....61
1 - Les trois modalités d'intervention.....22	
A - L'aide à domicile en emploi direct.....22	Votre protection juridique.....65
B - Service mandataire.....23	Les tribunaux d'instance.....66
C - Service prestataire.....23	Les associations de tutelles.....67
2- Les différents types de services à domicile.....24	Les professionnels préposés d'établissement ou exerçant à titre individuel.....67
A - Les services d'aide à domicile (SAAD) autorisés tarifés.....24	Les associations d'usagers.....68
B - Les services d'aide à domicile autorisés non tarifés.....26	
La garde de nuit à domicile.....28	Autres contacts utiles.....69
Les services de soins infirmiers à domicile.....28	Numéros d'urgence.....69
Les services de portage de repas à domicile.....30	Sites gouvernementaux.....69
La téléalarme.....31	
Votre vie sociale.....33	Glossaire.....71
Les réseaux de visiteurs bénévoles à domicile.....34	
L'aide à la mobilité.....35	
1 - Le transport à la demande.....35	
2- Les chèques « Sortir Plus ».....36	



Le Département s'investit pour un territoire solidaire

En tant que chef de file de l'action sociale, le Département a placé au cœur de ses priorités l'accompagnement des personnes fragilisées. Le Schéma Départemental des Solidarités 2017-2021 définit les 5 axes de la politique sociale que le Département va mettre en place pour les années à venir, dont un axe dédié à l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées.

Pour ce faire, le Département s'appuie sur ses propres services ainsi que sur l'ensemble des partenaires.

De nombreux agents départementaux travaillent au quotidien au service de cette population, au sein de la Direction générale du Pôle des Solidarités, de la Direction Personnes âgées et Personnes handicapées et des Maisons du Département.

Parmi les nombreux partenaires, citons notamment la Maison Départementale des Personnes Handicapées et l'Agence Régionale de Santé (ARS) par le biais des MAIA et des PTA.

• • • • • La Direction des Personnes Âgées et Personnes Handicapées (DPAPH)

Qu'est-ce que c'est ?

La DPAPH a pour double mission, d'une part, de **piloter l'organisation de l'offre en établissements et services** relevant de la compétence de la collectivité, et d'autre part, de **piloter et gérer les aides départementales de compensation de la perte d'autonomie** :

- Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA),
- Prestation de Compensation du Handicap (PCH),
- Aides sociales à l'hébergement,
- Accueil familial,
- etc.

Elle assure également la déclinaison de ces actions à l'échelle de chaque territoire par le biais des Maisons du Département.

Contact

DPAPH

1 rue du Parc - CS 42371 - 22023 SAINT-BRIEUC CEDEX 1



• • • • • La Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)

Qu'est-ce que c'est ?

La MDPH est le **principal interlocuteur pour toutes les démarches liées aux diverses situations de handicap**. Elle accueille et accompagne la personne handicapée dans l'élaboration de son projet de vie. C'est également un lieu de ressources et de coordination pour tous les acteurs du handicap.



Contact

MDPH

3 rue Villiers de l'Isle Adam - CS 50401 - 22194 PLÉRIN CEDEX

Tél. 02 96 01 01 80

• • • • • Les services d'action sociale de proximité des Maisons du Département (MdD)

Qu'est-ce que c'est ?

Cinq Maisons du Département, et leurs antennes, couvrent l'ensemble du département. Les services d'action sociale de proximité (SASP) y assurent un **accompagnement social, tout au long de la vie, des ressortissants de chacun des territoires**.

Contacts

Maison du Département de Saint-Brieuc / Site de Lamballe

Services Action sociale de proximité

17 rue du Jeu de Paume

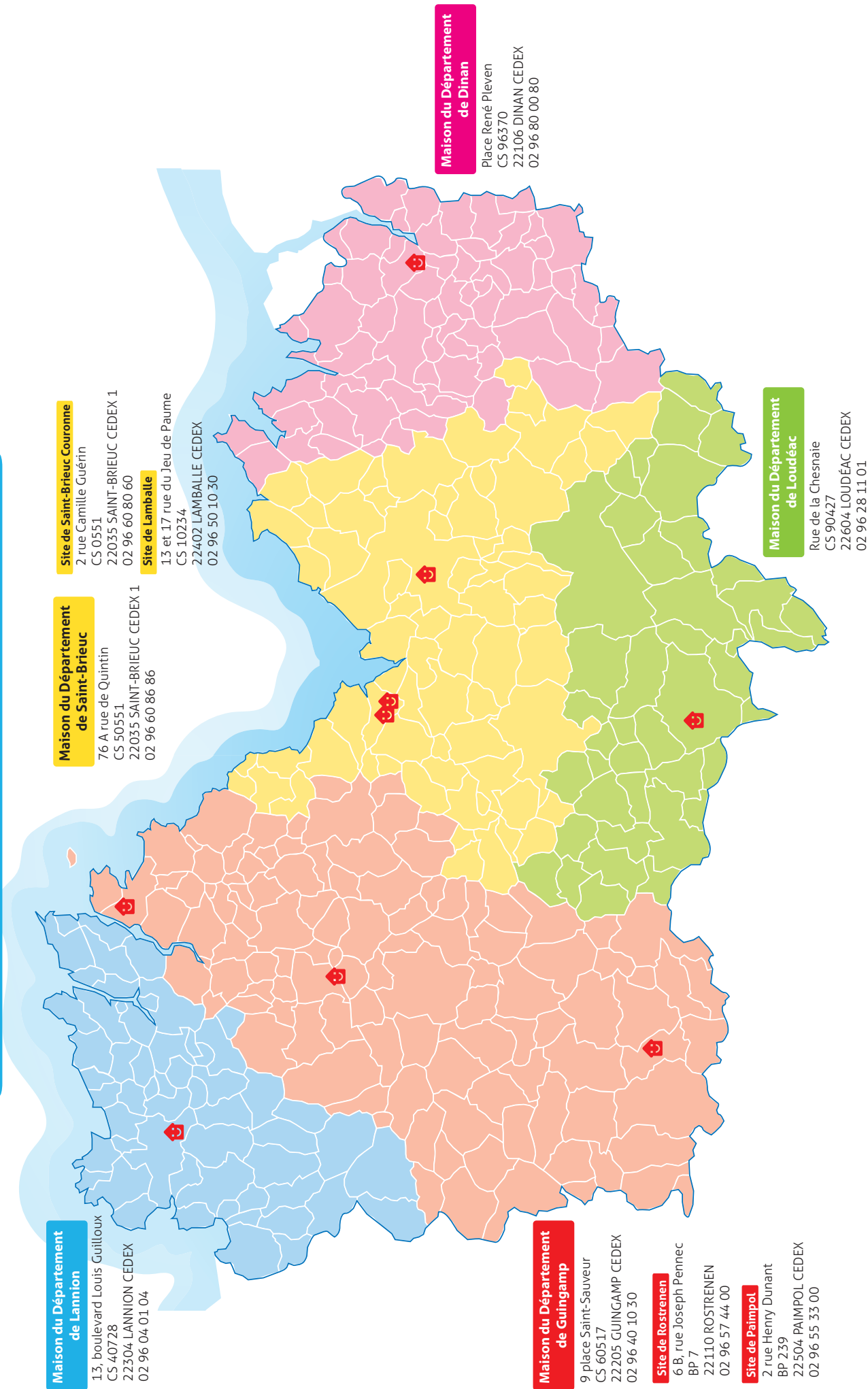
CS 10234 – Lamballe

22402 LAMBALLE-ARMOR CEDEX

Tél. 02 96 50 10 30

Fax. 02 96 50 10 39

Les 5 Maisons du Département des Côtes d'Armor





Les CLIC, des lieux de ressource dédiés aux personnes âgées et leur entourage

Au sein des services d'action sociale de proximité des Maisons du Département, les CLIC sont plus particulièrement dédiés aux personnes âgées de plus de 60 ans en perte d'autonomie et personnes handicapées de plus de 55 ans. Ils se tiennent à votre disposition pour répondre à toutes vos questions, vous orienter et vous accompagner dans vos démarches.

Le vieillissement est souvent accompagné d'une perte d'autonomie à laquelle il n'est pas toujours aisé de faire face. Aux mille et une questions qui se posent face aux problèmes de santé, vient s'ajouter la complexité des dispositifs d'aides.

Vos questions :

Suis-je assez valide pour rester en sécurité à mon domicile ?

Qui peut m'aider chez moi ?

Le logement de mes parents n'est plus adapté à leur âge. Que puis-je faire ?

Mes parents ne peuvent plus rester à la maison... Quelles sont les solutions ?

Quelles sont les aides ? Combien cela coûte-t-il ? À qui doit-on s'adresser ?

Si les ressources sont insuffisantes, quelles sont les obligations familiales ?

Ma maman (mon papa) souffre de solitude et je suis loin de chez elle (lui). Que faire ?

Des métiers et des compétences complémentaires

> Des chargées d'accueil/conseillères :

- **répondent** à vos questions,
- vous **informent** sur vos droits (aides financières, aide sociale, APA, prestations des caisses de retraite, hébergement permanent ou temporaire, services d'aides et de soins à domicile, adaptation du logement, téléalarme, vie associative et culturelle...),
- vous **orientent** vers les interlocuteurs compétents ou vers les services à domicile et les établissements
- vous **accompagnent** dans l'instruction des dossiers

> Des chargées de coordination :

- **évaluent vos besoins** lors d'une rencontre sur rendez-vous, soit à domicile, soit au CLIC
- vous **proposent des solutions**
- **mobilisent**, si nécessaire, les acteurs du territoire pour vous accompagner au mieux.

Toutes les actions du CLIC s'appuient, en effet, sur un travail en réseau avec les services d'aide et d'accompagnement à domicile, les structures d'hébergement, les services sociaux des Caisses de retraite et du Conseil départemental, les professionnels libéraux (médecins, infirmiers), les associations de personnes âgées, les centres hospitaliers, etc.

Contacts

Maison du Département de Saint-Brieuc / Site de Lamballe / CLIC

Centre hospitalier
13 rue du Jeu de Paume
CS 10234 – Lamballe
22402 LAMBALLE-ARMOR CEDEX
Tél. 02 96 50 07 10
Fax 02 96 50 92 49
clic-lamballe-penthièvre@cotesdarmor.fr

Chargée d'accueil/Conseillère :

Laura CABRÉ

Chargées de coordination :

Élise ANDRÉ - Béatrice BARDOULT

Accueil téléphonique :

Du lundi au vendredi - 8h30 - 12h30

Accueil au CLIC :

Sur rendez-vous

du mardi au vendredi - 13h30 - 17h30

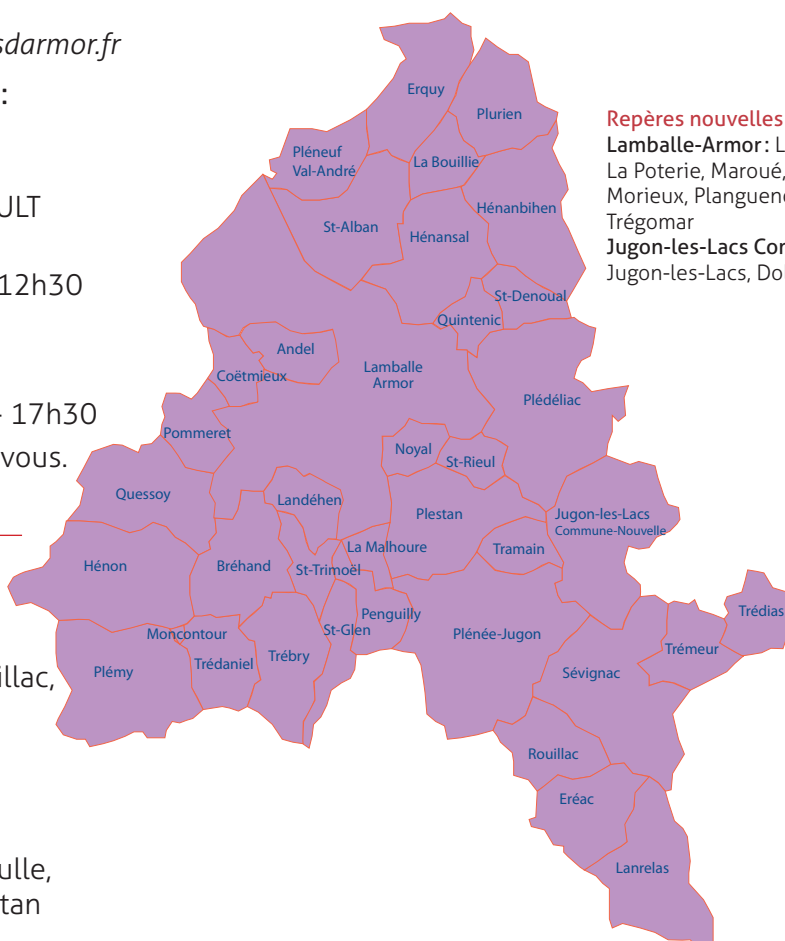
Visites à domicile : sur rendez-vous.

> le territoire couvert par le CLIC Lamballe-Penthièvre

Repères nouvelles communes

Lamballe-Armor : Lamballe, La Poterie, Maroué, Meslin, Morieux, Planguenoual, Saint-Aaron, Trégomar

Jugon-les-Lacs Commune nouvelle : Jugon-les-Lacs, Dolo



Changements à compter de mai 2017 :

- le territoire suivi par le CLIC de Lamballe-Penthièvre s'étend aux communes de Plémy, Éréac, Lanrelas, Rouillac, Sévignac, Trédias et Trémeur
- la commune de Saint-Carreuc est suivie par le CLIC de Saint-Brieuc Terre & Mer
Tél. 02 96 77 68 68
- les communes de Fréhel, Matignon, Pléboulle, Plévenon, Ruca, St-Cast-le-Guildo et St-Pôtan sont suivies par le CLIC de Dinan
Tél. 02 96 80 05 18



Vos droits

Les Caisses de retraite

Qu'est-ce que c'est ?

Dans chaque Caisse de retraite, le conseiller retraite **accompagne la constitution des dossiers retraite** et répond à toutes les questions relatives à la retraite (relevé de carrière, pension de réversion...).

Par ailleurs, la plupart des Caisses de retraite ont **un service social dont l'objectif est de préserver le plus longtemps possible l'autonomie à domicile des retraités affiliés**. Les assistantes sociales peuvent apporter des conseils aux personnes nécessitant un soutien et/ou un accompagnement social. Des aides sont possibles, sous conditions de ressources :

- **le plan d'actions personnalisé (PAP)** : aides au maintien à domicile
- **l'ARDH** : aide au retour à domicile après hospitalisation
- **l'ASIR** : aide aux retraités en situation de rupture (deuil, isolement,...)
- **les aides à l'habitat** : aides aux équipements techniques ou diagnostics d'amélioration du logement.

Des **ateliers collectifs d'informations et de conseils** sont également proposés sur la prévention de perte d'autonomie (nutrition, mémoire, équilibre, sommeil, aide aux aidants,...)

Contacts selon la filiation

> Pour les retraités du Régime Général

Caisse d'Assurance Retraite et de Santé au Travail (CARSAT Bretagne)

■ www.lassuranceretraite.fr

■ Siège :

Centre Eleusis 4 - 1 rue Pierre et Marie Curie - 22190 PLÉRIN

Permanences

> Accueil sur RDV au 39 60 (service 0,06 €/min + prix appel) :
du lundi au vendredi 8h-17h

■ Service social :

CPAM - 106 Bd Hoche - 22024 SAINT-BRIEUC CEDEX 1

Permanences

> Accueil sur RDV au 39 46 (service 0,06 €/min + prix appel) :
lundi 8h45-12h
mardi 13h30-16h sauf 4^e mardi 9h-12h
mercredi et jeudi 8h45-12h30

Permanences délocalisées

LAMBALLE - Maison du Département - 17 rue du Jeu de Paume
le mardi sur RDV au 39 60

> Pour les retraités du Régime des Indépendants

Depuis le 1^{er} janvier 2020, la **Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) (ex RSI)** a été intégrée au **régime général de la CARSAT**. Ce changement est automatique. Vous n'avez rien à faire. Votre protection sociale reste inchangée, vous gardez les mêmes droits.

■ Bénéficiaires

Artisans, commerçants, professions libérales et leurs ayants droits.

■ Caisse d'Assurance Retraite et de Santé au Travail (CARSAT Bretagne)

236 rue de Châteaugiron - 35030 RENNES CEDEX 9

Tél. 3960

www.carsat-bretagne.fr

> Pour les retraités du Régime Agricole

Mutualité Sociale Agricole (MSA)

■ **Siège :**

12 rue de Paimpont - 22025 SAINT-BRIEUC CEDEX 1

Tél. 02 96 78 87 00

Permanences

du lundi au vendredi 8h30-12h30 / 13h30-17h

Permanences Service social: uniquement sur RDV

Permanences délocalisées

LAMBALLE - Centre de proximité MSA - 41 rue Saint-Martin

Sur RDV le lundi, mardi, mercredi et vendredi - 8h30 / 18h00

Tél. 02 98 85 79 79

> Pour les retraités du Régime des Marins

Caisse de Retraite des Marins (ENIM/CRM) / Service social maritime

■ **Bénéficiaires**

Les pensionnés, les ressortissants des administrations et des organismes maritimes ainsi que leur famille et leurs ayants droits.

■ www.ssm-mer.fr

■ **Antenne de Saint-Brieuc:** 16 Quai Armez – Carré Rosengart – 22000 SAINT-BRIEUC

Tél. 02 96 33 18 23 - Fax 02 96 33 97 59

■ **Permanences uniquement sur RDV**

■ **Permanences délocalisées**

ERQUY - La Mairie (*local des permanences sociales*)

Uniquement sur RDV les 2^e et 4^e jeudis du mois

> Pour les retraités de la SNCF

Service Social SNCF

■ **Bénéficiaires**

Retraités de la SNCF et/ou leurs conjoints.

Toutes personnes en activité à la SNCF et leur famille.

■ **Siège:** Esplanade Alfred Jarry - 22000 SAINT-BRIEUC

Tél. 02 96 01 61 50

Permanences: uniquement sur RDV

> Pour les retraités des caisses complémentaires AGIRC-ARRCO-IRCANTEC

Centre d'Information Conseil et Accueil des Salariés (CICAS) des Côtes d'Armor

■ www.cicas.agirc-arrco.fr

■ **Siège:** Le Galion - 2A rue Saint-Vincent de Paul - 22000 SAINT-BRIEUC

Tél. 0 820 200 189 (*service 0,09 €/min + prix appel*)

Permanences

Accueil sur RDV: du lundi au vendredi 8h30-18h

• • • • • La Caisse d'Allocations Familiales (CAF)

Qu'est-ce que c'est ?

L'action de la CAF est essentiellement tournée vers les familles mais cet organisme de Sécurité Sociale gère également **les aides au logement pour les personnes âgées retraitées**.

Si vous payez un loyer ou remboursez un prêt pour votre résidence principale ou si vous êtes hébergé à titre onéreux chez des particuliers ou bien hébergé en foyer, maison de retraite voire en unité de soins longue durée, et si vos ressources sont modestes, vous pouvez bénéficier d'une aide au logement (Aide personnalisée au logement – APL ou Allocation Logement à caractère social – ALS).

■ Bénéficiaires

Les personnes retraitées ayant :

- une **charge de logement** (loyer, prêt, redevance hébergement),
- des **ressources modestes**.

■ Démarches

Se renseigner auprès d'un conseiller de la CAF.

Contacts

Caisse d'Allocations Familiales

- www.caf.fr

- **Siège** : Avenue des Plaines Villes - 22440 PLOUFRAGAN
Tél. 0810 25 22 10 (*service 0,06 €/min + prix appel*)

Permanences

Accueil sur RDV : du lundi au vendredi 9h-16h30

Permanences délocalisées

LAMBALLE - 41 rue Saint-Martin

Accueil **sans RDV** : mercredi 9h-12h

Accueil **uniquement sur RDV** : mercredi 13h30-16h30



• • • • • La Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM)

Qu'est-ce que c'est ?

- Accueil et information du public (*accès au droit à l'assurance maladie - accès et orientation dans le système de soins*)
- Dépôt de dossiers simples
- Renseignements et constitution de dossiers complexes
- Mise à jour des cartes vitales
- Couverture Maladie Universelle (CMU): renseignements et constitution des dossiers
- Complémentaire Santé Solidaire (CSS): renseignements et constitution des dossiers
- Constitution des demandes d'aides financières
- Information sur les démarches administratives à accomplir auprès d'autres institutions

■ Bénéficiaires

Assurés et bénéficiaires du régime général.

■ Démarches

Téléphoner ou se rendre sur place muni de sa carte Vitale ou de son attestation.

Contacts

- www.ameli.fr

- **Siège:** 106 Bd Hoche - 22024 SAINT-BRIEUC CEDEX 1

Tél. 36 46 (*service 0,06 €/min + prix appel*)

Permanences

Accueil du lundi au vendredi 8h30-17h

Permanences délocalisées

LAMBALLE - 41 rue Saint-Martin

Sans RDV, le lundi et jeudi - 9h-12h / 13h-16h

Sur RDV au 36 46, le vendredi - 9h-12h / 13h-16h

MONCONTOUR - La Mairie

Sans RDV, les 1^{er} et 3^e mercredis du mois - 9h/12h

Des Maisons de services au public (MSAP) se développent dans les communes afin de **proposer aux usagers un accès de proximité à divers services**, dont les services de la CAF, la CPAM, la CARSAT, la MSA, l'emploi direct CESU, etc. Y sont disponibles informations, services en lignes et accompagnement dans les démarches administratives.

Les Maisons de services au public peuvent être implantées dans des bureaux de La Poste, des Centres médico-sociaux, des Offices du tourisme, des Médiathèques, etc. Des permanences peuvent être organisées en mairie, dans des locaux associatifs, etc. ou en services itinérants.

Contacts

Consulter le site internet www.maisondeservicesaupublic.fr

Les Mutuelles

Certaines Mutuelles ont un service d'action sociale qui peut proposer des aides aux personnes âgées.

- Contacter sa mutuelle pour de plus amples informations.

L'allocation personnalisée d'autonomie (APA)

Qu'est-ce que c'est ?

L'APA est une aide financière mensuelle qui permet aux personnes âgées en perte d'autonomie de bénéficier des aides humaines dont elles ont besoin dans leur vie quotidienne.

L'APA répond à des besoins différents selon que la personne vit à son domicile ou en établissement.

Pour les personnes qui vivent à leur domicile, l'APA peut participer au financement de différentes prestations :

- l'intervention d'une **auxiliaire de vie à domicile** (pour l'aide à la personne, soutien à l'aidant...),
- la participation aux **frais d'hébergement temporaire**, en famille d'accueil agréée, en accueil de jour dans les établissements autorisés à cet effet,
- le portage de **repas à domicile**,
- les **protections** en cas d'incontinence,
- la **téléalarme**,
- le **diagnostic habitat** (visite d'un ergothérapeute).

Pour les personnes qui vivent en famille d'accueil ou en établissements, l'APA sert au règlement de la part des services rendus, liés à la perte d'autonomie.

L'APA est une aide définitive, non récupérée sur l'héritage.

■ Bénéficiaires

Personne de **60 ans ou plus** qui, en raison de son état physique ou mental, se trouve en **perte d'autonomie** nécessitant une aide pour l'accomplissement des actes essentiels de la vie ou nécessitant une surveillance régulière.

Il faut résider de façon stable et régulière en France. Les personnes étrangères doivent être titulaires d'une carte de séjour.

■ Démarches

Faire une demande d'APA auprès du Département: l'évaluation du niveau de perte d'autonomie conditionnera l'attribution ou non de l'APA et le montant alloué.

- **pour une personne à domicile**: le dossier est disponible auprès du CLIC, CCAS/CIAS de votre commune ou du service APA du Département ou téléchargeable sur le site Internet du Département.
- **pour une personne en établissement**: se renseigner directement auprès de l'établissement.

Contacts

Département des Côtes d'Armor

Direction des Personnes Âgées et Personnes Handicapées (DPAPH)

■ Service APA

1 rue du Parc - CS 42371 - 22023 SAINT-BRIEUC CEDEX 1

Tél. 02 96 62 62 12 - Fax 02 96 62 46 66

<https://cotesdarmor.fr> (rubrique Vos Services)

• • • • • L'aide sociale aux personnes âgées

Qu'est-ce que c'est ?

Les prestations d'aide sociale constituent une avance consentie par le Département pour financer le maintien à domicile ou l'hébergement en établissement :

- **aide à domicile** (services ménagers)
- **aide aux frais de repas** en résidences autonomie (ex EHPA)
- **aide à l'hébergement** à titre onéreux chez des particuliers (accueillants familiaux agréés) ou dans un établissement (EHPAD)

Ces aides ne remplacent ni la solidarité familiale, ni l'obligation légale des enfants d'aider leurs parents, dans la limite de leurs moyens financiers.

Les prestations d'aide sociale sont récupérables au décès du bénéficiaire dans la limite du montant net de l'héritage ou de la donation.

■ Bénéficiaires

Personnes de 65 ans et plus, dépourvues de ressources suffisantes.

■ Démarches

Dossier à constituer obligatoirement auprès du CCAS ou CIAS de votre commune.

Contacts

Département des Côtes d'Armor

Direction des Personnes Âgées et Personnes Handicapées (DPAPH)

■ Service Aide Sociale

1 rue du Parc - CS 42371 - 22023 SAINT-BRIEUC CEDEX 1

Tél. 02 96 62 85 13 - Fax 02 96 62 62 27

<https://cotesdarmor.fr> (rubrique Vos Services)

Si vous souhaitez avoir davantage de précisions sur les différentes formes d'aide sociale, vous pouvez demander la brochure éditée à cet effet au CLIC, au CCAS (ou mairie) ou en consultant le site du Département <https://cotesdarmor.fr> (rubrique Vos Services)



Vos services à domicile

Les services d'aide à domicile

Qu'est-ce que c'est ?

L'emploi d'une aide à domicile vise à permettre à une personne âgée ou fragilisée, qui souhaite continuer à vivre à son domicile, d'être aidée dans l'accomplissement des tâches et activités de la vie quotidienne.

Les services se distinguent selon leurs modalités d'intervention :

- prestataire,
- mandataire,
- emploi direct.

1 - Les trois modalités d'intervention

A - L'aide à domicile en emploi direct

La **personne âgée est employeur** de la personne de son choix.

> Qui fait les démarches administratives ?

La personne âgée établit elle-même un contrat avec le salarié en cas d'emploi régulier ou permanent ainsi que les bulletins de salaire. Elle rémunère le salarié chaque mois et effectue les déclarations auprès de l'Urssaf (heures effectuées, salaires versés) qui établit les cotisations sociales à payer.

L'utilisation du Chèque Emploi Service Universel (CESU) facilite les démarches car il permet d'effectuer simplement les déclarations (heures, salaires) auprès de l'Urssaf qui se charge ensuite d'établir les bulletins de salaire et de calculer les cotisations sociales prélevées automatiquement sur le compte de la personne âgée.

> Devez-vous appliquer une convention collective ?

Oui, la convention collective nationale des salariés du particulier employeur, quel que soit le mode de paiement et de déclaration (CESU ou autre).

> Que payez-vous ?

Le salaire et les cotisations sociales qui en découlent, les congés, d'éventuels frais annexes (repas, déplacements,...) ainsi que les indemnités de licenciement en cas de contrat passé avec le salarié.

> Combien ?

Vous convenez d'un salaire avec la personne employée en respectant la convention collective des particuliers employeurs (salaire minimum, grille de salaire en fonction de la qualification...).

> Y a-t-il exonération de charges ?

Les personnes de plus de 70 ans ainsi que les bénéficiaires de l'allocation personnalisée à l'autonomie (APA), d'une carte d'invalidité à 80 % ou de la prestation de compensation du handicap (PCH) bénéficient de l'exonération des charges patronales de sécurité sociale.

L'emploi direct à domicile ouvre également droit à une réduction d'impôt (ou crédit d'impôt) de 50 % du reste à charge, une fois les aides publiques déduites.

> Qui organise le travail ?

Vous, en accord avec le salarié.

Contacts

FEPEM Bretagne

(Fédération nationale des particuliers employeurs)

Relais Particulier Emploi Région Bretagne
91 avenue Aristide Briand - 35000 RENNES
Tél. 09 72 72 72 76
www.fepem.fr

Centre National CESU

63 rue de la Montat
42961 SAINT-ÉTIENNE CEDEX 9
Tél. 0 820 00 23 78 (0,12 €/min + prix d'un appel)
www.cesu.urssaf.fr

B - Service mandataire

La **personne âgée est employeur** de l'aide à domicile **mais les démarches administratives sont effectuées par le service mandataire** (contrat de travail, déclarations Urssaf, bulletins de salaire, remplacement de l'aide à domicile...).

> Qui recrute ?

Vous. Le service mandataire peut proposer des candidatures.

> Qui fait les démarches administratives ?

Vous déléguez au mandataire la totalité des tâches administratives, tout en gardant la responsabilité employeur.

> Qui gère les relations de travail ?

Vous. Le mandataire peut vous proposer un soutien dans vos démarches. Mais en dernier ressort, la décision vous appartient.

> Qui met fin au contrat d'intervention ?

Vous. Le mandataire vous apporte un soutien dans les démarches et les formalités de rupture.

> Que payez-vous ?

Le salaire et les cotisations sociales qui en découlent, les congés, d'éventuels frais annexes (repas, déplacement...) ainsi que les indemnités de licenciement. Sont également à payer les frais de gestion au service mandataire.

> Combien ?

Vous convenez d'un salaire avec la personne employée en respectant la convention collective des particuliers employeurs (salaire minimum, grille de salaire en fonction de la qualification...).

> Y a-t-il exonération de charges ?

Les personnes de plus de 70 ans ainsi que les bénéficiaires de l'Allocation personnalisée à l'Autonomie, d'une carte d'invalidité à 80 % ou de la Prestation de Compensation du Handicap bénéficient de l'exonération des charges patronales de sécurité sociale.

Le recours à un service mandataire ouvre également droit à une réduction d'impôt (ou crédit d'impôt) de 50 % du reste à charge, une fois les aides publiques déduites.

> Qui organise le travail ?

Le service mandataire définit avec vous une organisation de travail.

C - Service prestataire

La **personne âgée fait appel à un service employeur qui assume l'entière responsabilité de l'intervention.**

> Qui recrute ?

Le service prestataire lui-même.

> Qui fait les démarches administratives ?

Le service assume la totalité des démarches.

> Qui gère les relations de travail ?

En cas de conflit, le service a l'obligation de prendre en compte la difficulté et d'y apporter une réponse adaptée.

> Devez-vous appliquer une convention collective ?

Le service applique la réglementation qui le concerne (*Code du travail ou statut de la fonction publique*).

> Qui organise le travail ?

Le service prestataire, en fonction des besoins que vous aurez définis avec lui.

> Qui met fin au contrat ?

Le service assume l'entière responsabilité de la rupture.

> Que payez-vous ?

Les factures établies par le service prestataire, incluant le salaire de l'aide à domicile ainsi que la prestation du service. Le montant à payer varie selon le dispositif dans le cadre duquel intervient l'aide à domicile. En effet, des aides peuvent être accordées, le plus souvent selon conditions de ressources, par les caisses de retraite ou le Département (*par le biais de l'Aide Sociale ou de l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie*).

2- Les différents types de services à domicile

A - Les services d'aide à domicile (SAAD) autorisés tarifés

Il s'agit de services autorisés par le Président du Département pour accompagner la personne âgée dans les actes essentiels du quotidien (toilette, habillage, repas, entretien du lieu de vie, courses,...).

Leur périmètre d'intervention est défini dans l'arrêté d'autorisation et les tarifs sont fixés annuellement par le Département.

Ce sont majoritairement des services publics ou associatifs.

Depuis 2018, le Département développe une démarche qualité des services d'aide à domicile en invitant progressivement tous les services tarifés à signer un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM).

Les services ayant signé un CPOM sont indiqués par le signe ■ dans le tableau ci-dessous

Contacts

ADS : association de développement sanitaire ; **ASAD** : association de services d'aide à domicile ; **CIAS** : centre intercommunal d'action sociale ; **SESVAD** : service spécialisé pour une vie autonome à domicile = service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) + service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH) + service d'aide à domicile (SAAD)

Qui contacter ?	Communes d'intervention	Services		Garde de nuit	Soins à domicile
		Prestataire	Man-dataire		
ADMR (Aide à domicile en milieu rural) Fédération des Côtes d'Armor 2 rue Claude Bernard CS 70207 – 22192 PLÉRIN CEDEX Tél. 02 96 61 42 36	Toutes les communes du territoire de Lamballe Terre et Mer	X	X		
APF (Association des paralysés de France) Fédération des Côtes d'Armor 1 avenue du Chalutier sans pitié 22190 PLÉRIN Tél. 02 96 33 00 75 SESVAD (SAVS + SAMSAH + SAAD) 1A avenue du Chalutier sans pitié 22190 PLÉRIN Tél. 02 96 33 71 96	Coëtmieux, Pommeret, Quessoy	X			
☐ ADS Côtes d'Émeraude Siège : Dinard 6 rue de la Ville Biais - 35780 LA RICHARDAIS					
Antenne de Matignon Parc d'activité du Chemin vert BP 25 - 22550 MATIGNON Tél. 02 96 41 12 47	Hénanbihen, Hénansal, La Bouillie, Saint-Denoual	X	X		X (sur La Bouillie, Hénanbihen)
☐ ASAD MENÉ RANCE 1 rue du 19 mars 1962 - BP 5 - 22250 BROONS Tél. 02 96 84 63 43					
Siège de Broons	Éréac, Lanrelas, Rouillac, Sévignac, Trédias, Trémeur	X	X	X	X

Qui contacter ?	Communes d'intervention	Services		Garde de nuit	Soins à domicile
		Presta-taire	Man-dataire		
☐ CIAS de Lamballe Terre et Mer Siège: 50 bis rue d'Armor - Lamballe - 22400 LAMBALLE-ARMOR					
Secteur de Lamballe Tél. 02 96 50 73 20	Andel, Coëtmieux, Hénanbihen, Hénansal, La Bouillie, Lamballe-Armor, Landéhen, Pommeret, Quintenic, St-Denoual	X			
Secteur de Saint-Alban Tél. 02 96 32 98 74	Erquy, Planguenoual (Lamballe-Armor), Pléneuf-Val-André, Plurien, Saint-Alban	X			
Secteur de Moncontour Tél. 02 96 73 56 04	Bréhand, Hénon, Moncontour, Plémy, Quessoy, Saint-Glen, Saint-Trimoël, Trébry, Trédaniel	X			
Secteur de Jugon Tél. 02 96 50 69 80	Éréac, Jugon-les-Lacs Commune nouvelle, La Malhoure, Lanrelas, Noyal, Penguily, Plédéliac, Plénée-Jugon, Plestan, Rouillac, Saint-Rieul, Sévignac, Tramain, Trédias, Trémeur, Trégomar (Lamballe-Armor)	X			

B - Les services d'aide à domicile autorisés non tarifés

Il s'agit de services autorisés par le Président du Département pour accompagner la personne âgée dans les actes essentiels du quotidien (toilette, habillage, repas, entretien du lieu de vie, courses, ...) mais sans périmètre d'intervention défini, ni tarif fixé par le Département.

Pouvant intervenir sur tout le Département, ils privilégient la plupart du temps le territoire autour de leur ville siège.

Les tarifs sont librement fixés par le gestionnaire. Pour autant, pour les personnes relevant de l'APA, le Département peut participer au financement dans le cadre d'un plan d'aide.

Ce sont majoritairement des services privés.

Contacts

Qui contacter ?	Services		Garde de nuit
	Prestataire	Mandataire	
A2MICILE - AZAE La Basse Lande - 22100 QUÉVERT Tél. 02 96 41 48 54 Agence Yffiniac - 6B place de la Mairie - 22120 YFFINIAC Tél. 02 96 63 01 27	X		
A2MICILE Région Centre / DOMALIANCE BRETAGNE 29 rue de Gouëdic - 22000 SAINT-BRIEUC Tél. 02 97 47 40 53	X		
ÂGE D'OR Services 3 rue des Ponts Saint-Michel - 22200 GUINGAMP Tél. 02 96 43 96 62	X		
ÂGE D'OR Services/Vivr'Armor Services 47 rue de Gouëdic - 22200 SAINT-BRIEUC Tél. 02 96 73 29 16	X		
AIDE 2 VIE 34 route de Tréguier - 22700 LOUANNEC Tél. 02 96 23 16 41 Antenne de Tréguier - Tél. 02 96 44 25 85	X		X
Armor Aide Dépendance Domicile / ADHAP Services 47 rue du Maréchal Foch - 22000 SAINT-BRIEUC Tél. 02 96 33 13 26	X		
ARMOR HOME Services / O2 Care services 8 rue Jouallan - 22000 SAINT-BRIEUC Tél. 09 86 08 81 54	X		
ATAP (À tout âge Penthièvre) 8 place de l'Église - 22240 PLURIEN Tél. 02 96 70 67 46			
Bien à la maison/DOMIFACILE 69 bd de l'Atlantique - 22000 SAINT-BRIEUC Tél. 02 96 01 06 33	X		X
BZH Service / O2 Dinan Espace Atlante 7 rue de la Violette - 22100 QUÉVERT Tél. 02 43 72 02 02			
DA GER Services 22B rue des Frères Le Montréer - 22700 PERROS-GUIREC Tél. 02 96 49 00 60	X		X
DOMARMOR services 37 rue du Maréchal Foch - 22200 GUINGAMP Tél. 02 96 21 27 11	X	X	X

Qui contacter ?	Services		Garde de nuit
	Prestataire	Mandataire	
DOMICILE ACTION ARMOR 66 bd Arago - 22000 SAINT-BRIEUC Tél. 02 96 94 01 49	X	X	
DOMICILE ACTION TRÉGOR Espace de Kermaria 11 bd Louis Guilloux - 22300 LANNION Tél. 02 96 37 00 79	X	X	
DOMALIANCE Lannion 34C rue Jean Savidan - 22300 LANNION Tél. 02 96 13 54 36	X		
ENTOUR'AGES 26 rue Chateaubriand - 22200 SAINT-BRIEUC Tél. 02 96 62 15 54	X		
L'ESCALE 2 place de la Mairie - 22130 PLANCOËT Tél. 02 96 41 82 61			
JE VOUS SOUHAITE BON VOYAGE 6 rue du Vieux Moulin - 22400 LAMBALLE Tél. 06 78 37 01 43			
NESTOR AD'AGE 18 rue Abbé Vallée - 22000 SAINT-BRIEUC Tél. 02 96 77 02 41	X		X
NESTOR AD'AGE 7 rue de Moncontour - 22600 LOUDÉAC Tél. 02 56 17 91 54	X		X
PAPY MAMY Services 2 bis Place de la Plage - 22410 SAINT-QUAY-PORTRIEUX Tél. 02 96 69 29 90	X		
SÉNIORS Privilèges 9 rue René Descartes - 22300 LANNION Tél. 02 96 48 47 89	X		
SERVIZEN – EMINAD 1 rue Pierre Simon Laplace - 22600 LOUDÉAC Tél. 02 96 56 42 63	X		X
VITALLIANCE Paimpol (ex Aid'Adom) Maison de La Mer Terre Plein de Kerpallud - 22500 PAIMPOL Tél. 02 96 16 17 98	X		X
YVETTE et MARIA 12 rue de la Métairie - 22510 SAINT-GLEN Tél. 09 53 54 73 04	X		

Liste susceptible d'évoluer

N.B. : Tout autre service d'aide à domicile, non autorisé par le Président du Département, n'est pas habilité à intervenir directement auprès des personnes âgées fragilisées, excepté des heures de ménage, de jardinage, de bricolage...

• • • • • La garde de nuit à domicile

Qu'est-ce que c'est ?

Certains services d'aide à domicile assurent également le service de garde de nuit. Tout en constituant une présence rassurante et un relais pour la famille et l'entourage, il propose :

- une aide au coucher, à une heure choisie
- un service de confort pendant la nuit (changement des protections, aide au transfert pour aller aux toilettes,...)

■ Bénéficiaires

Les personnes âgées de plus de 60 ans et les personnes en situation de handicap ou souffrant d'une maladie chronique évolutive.

Contacts

- Se référer au **tableau des SAAD** ci-dessus.

• • • • • Les services de soins infirmiers à domicile (SSIAD)

Qu'est-ce que c'est ?

Les services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) sont autorisés par l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Lorsqu'ils sont gérés par des structures disposant d'un SAAD, les deux services sont généralement coordonnés. On parle alors de Service Polyvalent d'Aide et de Soins à Domicile (SPASAD).

Encadrés par des infirmiers coordinateurs, les aides-soignants interviennent sur prescription médicale chez les personnes âgées ou en situation de handicap pour effectuer les soins nécessaires au maintien de leur autonomie et de leur hygiène.

Cela permet d'éviter ou de retarder une hospitalisation ou une entrée en structure ou de faciliter le retour à domicile après une hospitalisation.

■ Bénéficiaires

Les personnes âgées ou handicapées ayant perdu partiellement ou totalement leur autonomie.

■ Démarches

Demande à établir par le médecin traitant et qui devra recevoir l'accord du médecin conseil de la caisse de sécurité sociale du demandeur.

Contacts

Les services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) du territoire du CLIC

Qui contacter ?	Communes d'intervention
Centre Hospitalier du Penthievre et du Poudouvre (CH2P) <i>(prestataire SSIAD du CIAS de Lamballe Terre et Mer)</i> 13 rue du Jeu de Paume 6 Lamballe - 22400 LAMBALLE-ARMOR Tél. 02 96 50 15 10	Andel, Bréhand, Coëtmieux, Erquy, Hénon, Jugon-les-Lacs Commune nouvelle, Lamballe-Armor, La Malhoure, Landéhen, Moncontour, Noyal, Plédéliac, Plémy, Plénée-Jugon, Pléneuf-Val-André, Plestan, Plurien, Pommeret, Quessoy, Quintenic, Saint-Alban, Saint-Glen, Saint-Rieul, Saint-Trimoel, Tramain, Trébry, Trédaniel
SSIAD de Matignon 2 rue N Chambrin - 22550 MATIGNON Tél. 02 96 41 15 26 / 02 96 41 12 47	Erquy, Hénanbihen, Hénansal, La Bouillie, Plurien, Saint-Denoual
Association Services et Aide à Domicile (ASAD) Mené Rance 1 rue du 19 mars 1962 – BP 5 - 22250 BROONS Tél. 02 96 84 63 43	Éréac, Lanrelas, Rouillac, Sévignac, Trédias, Trémeur



• • • • • Les services de portage de repas à domicile

Qu'est-ce que c'est ?

Lorsqu'une personne âgée rencontre des difficultés pour préparer ses repas, elle peut faire appel à la livraison de repas à domicile. Cela lui permet de rester à son domicile et de continuer à bien se nourrir.

Le prix de cette prestation se décompose en deux volets: le coût du repas et le coût de la livraison.

Le tarif du repas est librement fixé par le service, il est donc recommandé de se renseigner auprès du CLIC s'il existe plusieurs opérateurs sur le secteur concerné.

Des aides financières existent et portent uniquement sur le coût de la livraison.

■ Bénéficiaires

Les personnes âgées de 60 ans et plus.

■ Démarches

Le CLIC peut vous informer des dispositifs d'aide financière liée au portage de repas à domicile.

Contacts

Qui contacter ?	Communes d'intervention
CIAS de Lamballe Terre et Mer Siège: 50 bis rue d'Armor - Lamballe 2400 LAMBALLE-ARMOR	
Secteur de Lamballe Tél. 02 96 50 73 20	Andel, Coëtmieux, Hénanbihen, Hénansal, La Bouillie, Lamballe-Armor, Landéhen, Pommeret, Quintenic, Saint-Denoual
Secteur de Saint-Alban Tél. 02 96 32 98 74	Erquy, Planguenoual (Lamballe-Armor), Pléneuf-Val-André, Plurien, Saint-Alban
Secteur de Moncontour Tél. 02 96 73 56 04	Bréhand, Hénon, Moncontour, Plémy, Quessoy, Saint-Glen, Saint-Trimoël, Trébry, Trédaniel
Secteur de Jugon Tél. 02 96 50 69 80	Éréac, Jugon-les-Lacs Commune nouvelle*, La Malhoure, Lanrelas, Noyal, Penguily, Plédéliac, Plénée-Jugon, Plestan, Rouillac, Saint-Rieul, Sévignac, Tramain, Trédias, Trémeur, Trégomar (Lamballe-Armor)
ADS Côtes d'Émeraude Siège: Dinard 6 rue de la Ville Biars 35780 LA RICHARDAIS	
Antenne de Matignon Parc d'activité du Chemin vert BP 25 - 22550 MATIGNON Tél. 02 96 41 12 47	Hénanbihen, Hénansal, La Bouillie, Saint-Denoual
ASAD MENÉ RANCE 1 rue du 19 mars 1962 - BP 5 - 22250 BROONS Tél. 02 96 84 63 43	
Siège de Broons	Éréac, Lanrelas, Rouillac, Sévignac, Trédias, Trémeur
Âge d'Or Services 47 rue de Gouédic - 22000 SAINT-BRIEUC Tél. 02 96 73 29 16	Andel, Coëtmieux, Lamballe-Armor, Pommeret, Quessoy
EHPAD 1 rue des Frères Gauthier - 22640 PLÉNÉE-JUGON Tél. 02 96 31 87 32	Plénée-Jugon

• • • • • La téléalarme

Qu'est-ce que c'est ?

La téléalarme est un dispositif permettant aux personnes dont l'autonomie est fragilisée du fait de leur santé, de leur handicap ou de leur isolement, d'alerter les membres d'un réseau de solidarité ou un centre d'assistance.

L'appareil est composé de deux parties: le médaillon et le transmetteur.

Le médaillon est une télécommande radio à porter sur soi. Il suffit d'une pression sur celui-ci pour déclencher le transmetteur qui, à son tour, composera directement le numéro du centre de télésurveillance 24h/24h. Une fois le signal reçu, le centre de télésurveillance prévient les personnes préalablement désignées.

La téléassistance est en constante évolution et des systèmes novateurs sont apparus ces dernières années:

- la téléassistance mobile avec ou sans système de géolocalisation,
- la téléassistance dite « active » qui se déclenche automatiquement à l'aide de capteurs (en cas de chute, notamment).

■ Les aides financières possibles

Dans le cadre de l'APA à domicile

- Aides exceptionnelles de certaines Caisses de retraite
- Caisses de retraite complémentaire
- Mutuelles (selon les contrats)

■ Démarches

Avant de prendre contact avec un organisme de téléalarme, contacter d'abord sa caisse de retraite ou sa mutuelle car certaines caisses ont des conventions de partenariat avec un organisme de téléalarme pré-désigné

Contacts

Pour trouver un organisme de téléalarme, **contacter le CLIC** ou **un service d'aide à domicile**.





Votre vie sociale

• • • • • Les réseaux de visiteurs bénévoles à domicile

Qu'est-ce que c'est ?

Les réseaux de visiteurs bénévoles peuvent être portés par des associations, des collectivités, des établissements, des caisses de retraite, etc.

Ils ont pour objectif de lutter contre l'isolement des personnes âgées en proposant de venir à domicile partager régulièrement un moment de convivialité. La supervision des bénévoles par un professionnel permet de veiller au respect de la vie privée de la personne âgée.

Au niveau national, la charte « MONALISA » (MOBilisation NAtionale de Lutte contre l'Isolement des Agés) précise les objectifs et les valeurs auxquels adhèrent ces réseaux.

Au niveau départemental, la coopération « MONALISA-22 », co-animée par l'Office des Retraités Briochins et par l'association Kergus, anime et coordonne ces réseaux.

■ Bénéficiaires

Toute personne âgée à domicile qui se sent seule.

Contacts

- Pour plus d'information sur la **Charte MONALISA** : site Internet www.monalisa-asso.fr
- Pour connaître les autres réseaux de bénévoles à proximité, contacter le **CLIC** ou adresser une demande par mail à « **MONALISA-22** » à : coop22.monalisa@gmail.com



• • • • • **L'aide à la mobilité**

Pour permettre d'améliorer ou de maintenir le déplacement des personnes âgées, il existe différents dispositifs.

1 - Le transport à la demande

Qu'est-ce que c'est ?

Le transport à la demande est un service de transport public des personnes, organisé le plus souvent au niveau intercommunal.

Ce service de transport peut venir chercher la personne à son domicile et la dépose où elle le souhaite. Il la ramène ensuite à domicile à l'heure convenue lors de la réservation.

Ce transport est assuré en partenariat avec les transports locaux, la Centrale de mobilité TIBUS du Département des Côtes d'Armor et la SNCF (*trains régionaux TER*).

Le tarif ainsi que les jours et horaires du transport varient selon les territoires.

■ **Bénéficiaires**

Tout public, service réservé aux habitants des communes desservies, à l'intérieur de la communauté de communes.

■ **Démarches**

S'inscrire au préalable auprès de sa mairie (CCAS pour Loudéac).

Réservations obligatoires.

Contacts

DISTRIBUS À VOTRE DOMICILE

■ **Bénéficiaires**

Des navettes assurent le transport à la demande entre une adresse située dans l'une des communes de Lamballe Terre et mer et la gare SNCF.

■ **Démarches**

Sur réservation obligatoire au plus tard la veille avant 17h et le vendredi pour un déplacement le lundi.

Accueil téléphonique au 0 800 18 10 10 (*N° VERT appel gratuit depuis un poste fixe*)

du lundi au vendredi: 7h-20h et samedi: 8h-12h / 14h-17h

TRANS'COM DES 3 MONTS

■ **Bénéficiaires**

Des taxis assurent le transport à la demande sur les communes des anciennes communautés de communes du Pays de Moncontour, Quintin communauté, et Centre Armor Puissance 4. Le taxi vient chercher à domicile les personnes et les ramène à l'heure convenue lors de la réservation.

■ **Démarches**

Sur réservation obligatoire au plus tard la veille avant 12h et le vendredi pour un déplacement le lundi.

Accueil téléphonique au 0 810 22 22 22 (*N°AZUR prix d'un appel local*)

du lundi au vendredi: 7h-20h et samedi: 8h-12h / 14h-17h

DISPOSITIFS LOCAUX

■ **Mairie de Pléneuf-Val-André**

Des navettes sont à disposition les jours de marché

Tél. 02 96 63 13 00

■ **Mairie de Plurien**

Un co-voiturage est organisé vers les commerces de la commune

Tél. 02 96 72 17 23

2- Les chèques « Sortir Plus »

Qu'est-ce que c'est ?

Il s'agit d'un service proposé par les Caisses de retraites complémentaires AGIRC-ARRCO afin de faciliter les déplacements des personnes âgées et favoriser ainsi le maintien d'une vie sociale. Il permet de financer l'accompagnement par un professionnel agréé et, éventuellement, l'utilisation d'un moyen de transport pour effectuer des sorties d'ordre utilitaire (visites chez un médecin, analyses médicales, courses, démarches administratives, coiffeur...) mais aussi des sorties loisirs (promenades, spectacles, visites à des amis ou des proches).

Le bénéficiaire achète auprès de sa caisse de retraite complémentaire un carnet de chèques et les utilise selon ses besoins.

■ Bénéficiaires

Toute personne âgée de plus de 80 ans, titulaire d'une pension de retraite complémentaire, de droit propre ou de réversion, du groupe Agirc-Arrco. Sans conditions de ressources, ce service est réservé aux personnes ayant un réel besoin d'être accompagnées lors de déplacements.

■ Démarches

S'adresser directement à sa **caisse de retraite complémentaire** ou au **CLIC**.

Contact

0 810 360 560 (n° Azur - prix d'un appel local)

L'aide aux aidants familiaux

• • • • • L'accueil de jour

Qu'est-ce que c'est ?

L'accueil de jour permet d'accueillir des personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer vivant à domicile pour une demi-journée, une journée, voire plusieurs journées, par semaine.

L'accueil de jour peut être autonome ou rattaché à une structure telle qu'un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD).

Chaque personne y bénéficie d'un projet individualisé de prise en charge, avec des activités adaptées : activités physiques, stimulation mémoire, activités conviviales, etc.

C'est une structure médico-sociale donc en grande partie à la charge de la personne malade elle-même. Les tarifs varient d'un accueil de jour à l'autre. Une aide de l'APA peut participer au règlement du coût de journée.

Le plus souvent, l'accueil se fait du lundi au vendredi et les activités sont organisées par des professionnels médico-sociaux.

■ Bénéficiaires

Les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et maladies apparentées.

■ Démarches

Il s'agit d'une démarche personnelle du patient et de sa famille. Chaque patient bénéficiera d'un accueil personnalisé, adapté selon ses besoins, ses capacités et son niveau d'autonomie.

Contacts

■ Centre Hospitalier du Penthievre et du Poudouvre (CH2P)

13 Rue du Jeu de Paume - Lamballe
22400 LAMBALLE-ARMOR
Tél. 02 96 50 15 00

■ Hospitalité Saint-Thomas de Villeneuve

1 Place du Chauchix
22510 MONCONTOUR
Tél. 02 96 69 30 30

■ Hospitalité Saint-Thomas de Villeneuve / Antenne de Lamballe

Réservé aux personnes vieillissantes en situation de handicap
58 rue du Général Leclerc - Lamballe
22400 LAMBALLE-ARMOR
Tél. 02 96 69 30 30

• • • • • Les équipes spécialisées « Alzheimer »

Qu'est-ce que c'est ?

Les équipes spécialisées sont intégrées à des services de soins infirmiers à domicile (SSIAD). Elles interviennent sur prescription médicale.

Les soins sont proposés afin de favoriser un maintien à domicile de qualité, en permettant à la personne désorientée de maintenir et/ou d'améliorer ses capacités motrices, sensorielles, cognitives, comportementales. L'objectif est aussi de soutenir l'aidant familial dans l'accompagnement de son proche.

La durée de l'intervention est limitée de 12 à 15 séances par an (financées par la Sécurité sociale).

■ Bénéficiaires

Le service de soins d'accompagnement et de réhabilitation à domicile s'adresse aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer, ou de troubles apparentés, et à leur famille.

Structures

■ Le service Intervention aux Soins Adaptés (ISA)

Ce service est géré par le Centre Hospitalier de Lamballe, et plus particulièrement par le Groupe Gériatrique Penthièvre (GGP). L'équipe est composée d'une infirmière coordinatrice, une ergothérapeute et deux assistantes de soins en gérontologie et d'une secrétaire.

Les interventions de ce service consistent en de multiples actions :

- auprès des malades pour permettre de maintenir une meilleure autonomie,
- sur l'environnement du malade proposant une adaptation matérielle du domicile.

Elles se font sur prescription médicale et démarrent à partir d'une évaluation initiale réalisée à domicile par l'ergothérapeute.

Le patient peut bénéficier de 15 séances sur une période de 3 mois environ.

■ L'Équipe Mobile Psychiatrique du Sujet âgé (EMPSA)

Cette équipe est rattachée au pôle briochin de la psychiatrie adulte qui intervient sur le territoire de Lamballe.

Les objectifs de cette équipe sont :

- l'évaluation multifactorielle et pluri-professionnelle des troubles du sujet âgé,
- l'accès aux soins pour les sujets âgés présentant des troubles psychopathologiques en apportant en proximité les réponses graduées les plus adaptées,
- la coordination des soins (psychiatrique – somatique) des personnes âgées,
- le lien nécessaire des différents professionnels dans l'approche globale de l'accompagnement et le suivi,
- l'appui et le soutien des familles, aidants et professionnels tant à domicile que dans les structures substitutives au domicile,
- l'élaboration conjointe avec l'entourage familial, social, professionnel d'une réponse personnalisée, adaptée au mieux des intérêts de la personne

Cette équipe intervient au domicile et dans les structures médico-sociales pour personnes âgées, uniquement sur demande des professionnels, après accord du Médecin Traitant au regard des situations signalées.

■ Hôpital de jour de Psychogériatrie (12 places)

Il assure une réhabilitation gériatrique globale centrée sur la prise en charge psycho-comportementale et cognitive, incluant une évaluation de la personne âgée, de son entourage et environnement. Toute une démarche d'information et d'éducation est mise en place auprès de la personne âgée malade, mais aussi de sa famille et des aidants naturels ou institutionnels, incluant le développement de mesures préventives (notamment des actions d'éducation thérapeutique).

■ Centre Médico-psychologique (CMP) Saint-Benoît Menni

Une prise en charge gériatrique psycho-comportementale est proposée suite à une consultation ou une hospitalisation afin de favoriser le maintien ou le retour réussi dans le lieu de vie de la personne âgée fragilisée psychologiquement ou présentant une pathologie psychiatrique instable, mais pas en phase aiguë. Cette souffrance psychique doit être reconnue, prise en compte et soignée.

Contacts

Qui contacter ?	Communes d'intervention
ISA / Centre Hospitalier du Penthievre et du Poudouvre (CH2P) 13 rue du Jeu de Paume - Lamballe 22400 LAMBALLE-ARMOR Tél. 02 96 50 15 10	Andel, Bréhand, Coëtmieux, Erquy, Hénon, La Malhoure, Lamballe-Armor, Landéhen Moncontour, Noyal, Penguily, Pléneuf-Val-André, Plurien, Pommeret, Quessoy, Quintenic, St-Alban, St-Glen, St-Rieul, St-Trimoël, Trébry, Trédaniel
EMPSA / Fondation Saint Jean de Dieu Pôle Saint Brieuc - Psychogériatrie Pavillon Brocéliande 17 rue des Capucins - 22000 SAINT-BRIEUC Tél. 02 96 01 80 14	Andel, Bréhand, Coëtmieux, Erquy, Hénon, La Malhoure, Lamballe-Armor, Landéhen Moncontour, Noyal, Penguily, Pléneuf-Val-André, Plurien, Pommeret, Quessoy, Quintenic, St-Alban, St-Glen, St-Rieul, St-Trimoël, Trébry, Trédaniel
EMPSA / Fondation St-Jean De Dieu Avenue St-Jean De Dieu - 22100 DINAN Tél 02 96 87 18 40	Éréac, Hénabihen, Hénansal, Jugon-Les-lacs Commune-Nouvelle, La Bouillie, Lanrelas, Plédéliac, Plestan, Plénée-Jugon, Plurien, Rouillac, Sévignac, St Denoual, Tramain, Trédias, Trémeur
ESA / ASAD Mené Rance 1 rue du 19 mars 1962 – BP5 22250 BROONS Tél. 02 96 84 63 43	Éréac, Lanrelas, Rouillac, Sévignac, Trédias, Trémeur
CMP Saint Benoît Menni <i>(Centre médico –psychologique du sujet âgé)</i> 8 Rue Charles Pradal - 22000 SAINT-BRIEUC Tél. 02 96 77 25 13	Toutes les communes du territoire de LAMBALLE TERRE et MER

• • • • • L'hébergement temporaire

Qu'est-ce que c'est ?

L'hébergement temporaire est destiné aux personnes âgées qui vivent à domicile ou chez leurs proches mais dont le maintien à domicile est momentanément compromis: isolement, absence des aidants notamment pendant les vacances, travaux dans le logement, etc.

Les structures d'hébergement temporaire sont le plus souvent rattachées à un établissement de type EHPAD ou résidence autonomie (ex EHPA).

Les personnes hébergées s'acquittent de l'ensemble des frais (hébergement et dépendance), dont le montant varie selon l'établissement concerné.

■ Bénéficiaires

Toute personne âgée de plus de 60 ans.

■ Démarches

Une réservation doit être faite au préalable auprès de l'établissement d'accueil afin de préparer le séjour en toute confiance.

Selon le niveau de perte d'autonomie de la personne, une demande d'APA peut être entreprise. Le Département peut alors participer au financement de la dépendance dans le cadre d'un plan d'aide.

Contacts

- Voir coordonnées des hébergements temporaires dans la [liste des établissements](#).

Le service TEMPOMUT

La Mutualité Retraite des Côtes d'Armor propose des hébergements temporaires sur les communes de Plouisy, Saint-Jacut-de-la-Mer et Saint-Brieuc.

Le service TEMPOMUT centralise les disponibilités d'hébergement temporaire. Il propose des séjours courts allant de quelques jours à 1 mois.

TEMPOMUT est une réponse pour les personnes âgées et leurs aidants, qui permet d'apporter un répit, une solution d'urgence ou d'attente, un essai de vie collective ou simplement des vacances.

Contact

TEMPOMUT

7 rue des Champs de Pies - 22000 SAINT-BRIEUC

Tél. 02 96 75 44 40

tempomut@mutualite22.fr

• • • • • Les séjours de répit pour les aidants

Qu'est-ce que c'est ?

Ces séjours s'adressent aux aidants qui sont prêts à s'accorder un moment de répit et qui souhaitent partager un temps de vacances spécifique.

Contacts

■ **Séjour France Alzheimer**

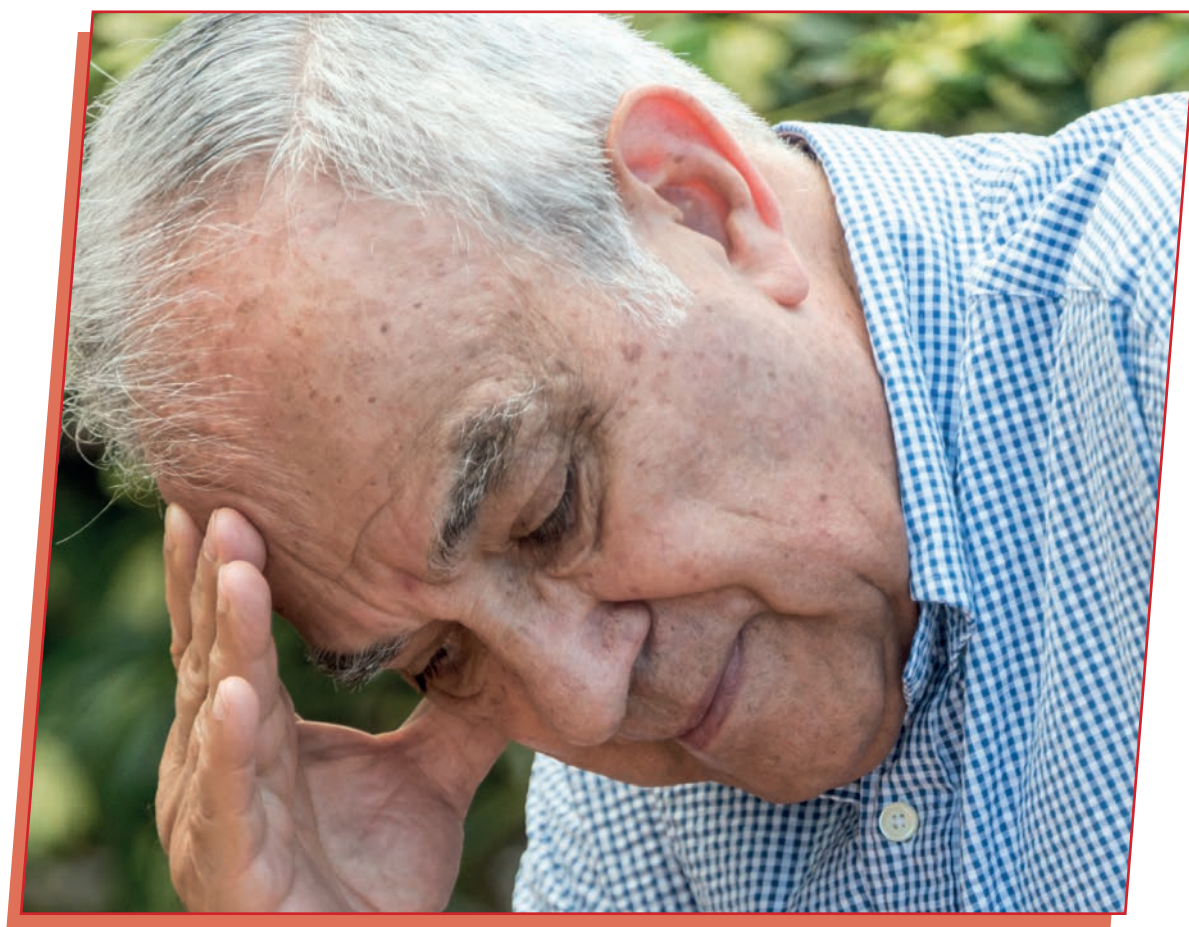
Tél. 01 42 97 53 51

■ **Séjour MSA**

Tél. 02 96 76 53 63

■ **Séjour Mutualité Retraites**

Tél. 02 96 75 44 40



• • • • • **L'accompagnement des aidants familiaux**

Qu'est-ce que c'est ?

Le Service d'Accompagnement et de Répit aux Aidants (S.A.R.A) est géré par le Centre Hospitalier de Lamballe, et plus particulièrement par le groupe gériatrique Penthièvre (GGP). L'équipe est constituée d'une infirmière coordinatrice, d'une psychologue, de deux assistantes en soins gérontologiques, d'une aide Médico-Psychologique et d'une secrétaire. Ce service permet la mise en place d'actions personnalisées de soutien, d'accompagnement et de répit aux aidants des personnes souffrant de troubles de la mémoire et de troubles apparentés.

Une palette d'interventions est proposée :

- des contacts au Centre Hospitalier de Lamballe, à domicile ou par téléphone, pour obtenir une aide, des renseignements spécifiques ou une orientation vers d'autres structures
- un service de répit à domicile
- des groupes d'échanges et des formations des aidants
- des sorties conviviales, des activités en groupe afin de lutter contre l'isolement et le repli sur soi
- un soutien psychologique au Centre Hospitalier de Lamballe ou à domicile

D'autres interventions seront proposées en fonction des demandes et des besoins des aidants.

■ **Bénéficiaires**

Les aidants et les aidés de toutes les communes du territoire de Lamballe Terre et Mer

Contacts

■ **S.A.R.A. / Centre Hospitalier du Penthièvre et du Poudouvre (CH2P)**

13 rue du Jeu de Paume - Lamballe

22400 LAMBALLE-ARMOR

Tél. 02 96 50 15 10 (9h-17h)



Votre logement

• • • • • L'aide à l'amélioration/adaptation de l'habitat

Qu'est-ce que c'est ?

Afin de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées, de simples équipements techniques peuvent parfois suffire: main courante, chemin lumineux, réhausseur de lunettes WC, retrait des tapis, etc.

Parfois, il peut s'avérer également nécessaire d'effectuer quelques travaux, plus ou moins importants. L'adaptation du logement consiste en travaux légers tels que le remplacement d'une baignoire en douche, la pose d'une rampe d'accès, l'élargissement des portes...

L'amélioration du logement consiste en travaux plus importants visant à augmenter le confort du logement: nouveau mode de chauffage, isolation, mise aux normes de l'électricité, ...

Des conseillers techniques peuvent accompagner le projet: visite sur place afin d'évaluer les besoins, proposition d'équipements techniques ou de travaux, estimation des coûts, plan de financement prévisionnel, demandes d'aides financières (subventions, prêts bancaires...), suivi de la mise en œuvre du projet, vérification de la bonne utilisation des équipements ou de l'exécution des travaux.

■ Bénéficiaires

- Toute personne de plus de 60 ans dont le logement nécessite des équipements, des rénovations et/ou des aménagements, en prévision ou en cas de perte avérée d'autonomie
- Toute personne de moins de 75 ans en situation de handicap reconnu avant l'âge de 60 ans et dont le logement nécessite des aménagements.

■ Les aides financières possibles

- Dans le cadre de l'APA à domicile (diagnostic des besoins)
- Aides exceptionnelles de certaines Caisses de retraite
- Caisses de retraite complémentaire
- Mutuelles (selon les contrats)
- Certaines Communautés de communes
- ANAH (Agence nationale de l'aide à l'habitat)

Contacts

> Pour les personnes en situation de handicap reconnu avant 60 ans

La MDPH vous accueille et vous conseille dans vos démarches, gratuitement.

Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)

3 rue Villiers de l'Isle Adam CS 50401 – 22194 PLÉRIN CEDEX

Tél. 02 96 01 01 80

<http://mdph.cotesdarmor.fr>

> Pour les retraités et personnes âgées

■ Diagnostic/ Équipements techniques

Un ergothérapeute peut intervenir à domicile pour optimiser le confort et la sécurité du logement dans le respect des habitudes. Un diagnostic sera établi ainsi que des recommandations proposées en terme d'équipements techniques.

Deux possibilités:

> Le diagnostic ADAPTECH-Domicile

Ce service, proposé par la Mutualité française, assure un accompagnement à la bonne utilisation des aides techniques. Service gratuit.

Contact

Contacter le CLIC ou évoquer le besoin lors d'une visite à domicile de l'évaluatrice APA. La demande sera transmise à ADAPTECH-Domicile.

> Le diagnostic « Bien chez moi » de l'AGIRC-ARRCO

Le diagnostic est réservé aux personnes âgées de plus de 75 ans, affiliées à cette caisse de retraite complémentaire. Service payant.

Contact

Tél. 0 810 360 560 (n° Azur - prix d'un appel local)

■ Travaux d'adaptation/amélioration du logement

Deux opérateurs interviennent sur le territoire.

Contacts

■ CDHAT

Parc d'Activité de l'Arrivée
2 rue François Jacob - Bât. A
22190 PLÉRIN
Tél. 02 96 01 51 91

■ SOLIHA

4 rue des Chalutiers Sans Pitié
BP 20336
22193 PLÉRIN CEDEX
Tél. 02 96 62 22 00

Nouveauté 2020

Adaptation des salles de bain au vieillissement

Dispositif gouvernemental mis en place en janvier 2020, réservé aux retraités du secteur privé vivant dans un logement du parc privé

■ Bénéficiaires

- Retraités du secteur privé âgés de 70 ans et plus
- Salariés ou Retraités du secteur privé, âgés de 60 ans et plus en situation de perte d'autonomie (GIR 1à4)
- Descendants, salariés d'une entreprise du secteur privé, hébergeant un ascendant âgés de 70 ans et plus ou en situation de perte d'autonomie (GIR 1à4)
- Propriétaires bailleurs privés, dont le locataire correspond aux deux premiers profils.

■ Nature de l'aide

Sous réserve d'acceptation du dossier par Action Logement, versement de 5 000 € maximum, à réception des factures. Cette aide est soumise aux conditions de ressources de la personne âgée.

Contacts

Renseignement sur le site www.actionlogement.fr ou auprès de votre CLIC



Les structures d'hébergement pour personnes âgées

• • • • • Les établissements non médicalisés

Qu'est-ce que c'est ?

Les résidences autonomie (ex EHPA) accueillent les personnes de plus de 60 ans autonomes ayant un besoin de sécurité ou un besoin de lien social.

Ces établissements, destinés principalement aux personnes autonomes (GIR 5 et 6), peuvent aussi depuis 2016 accueillir un certain nombre de personnes en perte d'autonomie (GIR 1 à 4). Les résidents peuvent percevoir l'APA « à domicile en établissement ».

Les soins médicaux sont assurés par des infirmiers libéraux, par un service de soins infirmiers à domicile ou par le service hospitalier ambulatoire.

• • • • • Les établissements médicalisés

Qu'est-ce que c'est ?

Les EHPAD (Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes) accueillent les personnes âgées ayant besoin d'un accompagnement du fait de leur dépendance.

Les USLD (Unités de Soins de Longue Durée) sont des structures d'hébergement et de soins dédiées aux personnes âgées de plus de 60 ans ayant un besoin en soin important 24 heures sur 24. Les moyens médicaux qui y sont mis en œuvre sont plus importants que dans les EHPAD.

Certains de ces établissements proposent également des services pour accompagner les personnes âgées souffrant de la maladie d'Alzheimer ou pathologies apparentées :

- les unités spécialisées Alzheimer (USA)
- les pôles d'activités et de soins adaptés (PASA), services ouverts en journée pour l'accueil des résidents désorientés. Des activités sociales et thérapeutiques, individuelles ou collectives, sont proposées dans le but de maintenir ou de réhabiliter leurs capacités fonctionnelles, leurs fonctions cognitives et sensorielles et leurs liens sociaux et de réduire la prise de médicaments.
- les UHR (Unité d'Hébergement renforcée), lieux de vie et de soins spécialisés pour l'accueil de résidents d'un EHPAD, d'une USLD ou du domicile. Y sont proposés des soins et des activités adaptés aux personnes souffrant de troubles sévères du comportement.

■ Démarches

- L'EHPAD ou l'USLD bénéficient de dotation du Département pour couvrir les charges liées à la dépendance et de l'ARS pour le financement des prestations de soins.
- Le forfait Hébergement et le talon Dépendance restent à la charge de la personne et de sa famille.
- La personne peut bénéficier de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) selon son niveau de dépendance (GIR 1-4) ou de l'Aide sociale selon son niveau de ressources.

Les Résidences Autonomie (ex EHPA) et les EHPAD

HT: Hébergement temporaire - **AJ:** Accueil de jour - **USA:** Unité spécialisée Alzheimer

PASA: Pôle d'activité et de soins spécialisés - **UHR:** Unité d'Hébergement renforcé

Établissements	Coordonnées	Nb places	HT	AJ	USA	PASA	UHR
Secteur de LAMBALLE							
Résidence autonomie Le Gouessant (non habilité à l'aide sociale)	2 Charles de Blois Lamballe 22400 LAMBALLE-ARMOR Tél. 02 96 31 12 68	58					
Résidence autonomie Centre hospitalier CH2P	13 rue du Jeu de Paume Lamballe 22405 LAMBALLE-ARMOR Tél. 02 96 50 15 15	9 (6 ouvertes)					
EHPAD Centre hospitalier CH2P	Bureau des admissions: Tél. 02 96 50 15 00	230	8	10		X	
USLD Centre hospitalier CH2P		30					
Secteur de JUGON-LES-LACS							
Résidence autonomie (non habilité à l'aide sociale)	1 rue des Frères Gauthier 22640 PLÉNÉE-JUGON Tél. 02 96 31 87 32	34					
EHPAD		37	3				
EHPAD du Prieuré	3 Venelle du Prieuré Jugon-les-Lacs 22270 JUGON-LES-LACS COMMUNE NOUVELLE Tél. 02 96 31 68 68	47	3				
Secteur de PLÉNEUF-VAL-ANDRÉ							
Résidence Autonomie du Vauclair	9 allée de la Roseraie 22370 PLÉNEUF-VAL-ANDRÉ Tél. 02 96 63 17 31	15					
EHPAD La Roseraie	Bureau des admissions: Tél. 02 96 50 15 00	60					
EHPAD L'Horizon Bleu	2 allée de l'Horizon Bleu 22430 ERQUY Tél. 02 96 63 68 58	31	1				
EHPAD Les Jardins d'Erquy (non habilité à l'aide sociale)	37 rue Saint-Michel Les Hôpitaux 22430 ERQUY Tél. 02 96 72 05 88	58					

Établissements	Coordonnées	Nb places	HT	AJ	USA	PASA	UHR
Secteur de MONCONTOUR							
EHPAD	8 rue de l'Armel 22150 HÉNON Tél. 02 96 73 42 47	31	3				
EHPAD Saint-Thomas de Villeneuve	1 place du Chauchix 22510 MONCONTOUR Tél. 02 96 69 30 30	257	7	6	11	X	
EHPAD Kermaria	Rue des Écoles - Plouguenast 22150 PLOUGUENAST-LANGAST Tél. 02 96 28 79 13	30	1				
EHPAD Le Soleil d'Or	11 rue du Dr Bellamy Plessala 22330 LE MENÉ Tél. 02 96 26 13 16	67	3			X	
EHPAD La Clairière	Rue des Musiciens Collinée 22330 LE MENÉ Tél. 02 96 34 94 22	65	1				
Secteur d'ÉRÉAC							
EHPAD Le Châtelier <i>(établissement mutualiste)</i>	6 rue des Canadiens 22250 ÉRÉAC Tél. 02 96 86 51 31	59					
EHPAD Michel Lamarche	2 rue du 19 mars 1962 22250 BROONS Tél. 02 96 84 60 47	72	4				
EHPAD Joachim Fleury	27 rue de la Barrière - BP 45 22250 BROONS Tél. 02 96 84 78 09	96	4			X	
Secteur de QUESSOY							
Résidence autonomie de la Presqu'Île <i>(non habilité à l'aide sociale)</i>	3 rue des Jardins 22120 HILLION Tél. 02 96 32 25 30	24	2				
EHPAD du Cré	10 rue des Châtaigniers Saint-René 22120 HILLION Tél. 02 96 77 37 37	37	3		23		
EHPAD du Bel Orient	10 rue Bel Orient 22360 PLÉDRAN Tél. 02 96 64 33 76	49	1				
Secteur de HÉNANBIHEN / PLURIEN							
EHPAD Les Blés d'or	Rue du Clos de Devant 22240 FRÉHEL Tél. 02 96 41 55 28	56	2				
EHPAD L'Émeraude	65 bd de la Côte d'Émeraude 22380 ST-CAST-LE-GUILDON Tél. 02 96 41 93 37	47	1				

- Pour plus d'informations, consulter le **guide des structures d'accueil pour personnes âgées** sur le site <https://cotesdarmor.fr> (rubrique Vos Services)

• • • • • L'accueil familial

Qu'est-ce que c'est ?

L'accueil familial est un mode d'accueil et d'hébergement de personnes âgées ou en situation de handicap ne disposant pas de l'autonomie suffisante pour vivre à leur domicile. La personne âgée ou en situation de handicap hébergée est l'employeur de l'accueillant familial.

L'accueillant familial doit disposer d'un agrément l'autorisant à accueillir de façon permanente et moyennant rémunération de une à trois personnes maximum.

Outre l'hébergement, l'accueillant familial prend en charge les repas, le ménage, les courses et les activités de la personne accueillie.

■ Bénéficiaires

Les personnes âgées ou en situation de handicap.

■ Démarches

- Un contrat d'accueil doit être établi entre l'accueillant familial et la personne accueillie.
- Sous réserve de remplir les conditions pour en bénéficier, la personne accueillie peut bénéficier de l'APA et des aides au logement. Elle peut aussi bénéficier d'un avantage fiscal au titre de l'emploi d'un salarié à domicile.

Contacts

■ Département des Côtes d'Armor

Direction des Personnes Âgées et Personnes Handicapées (DPAPH)

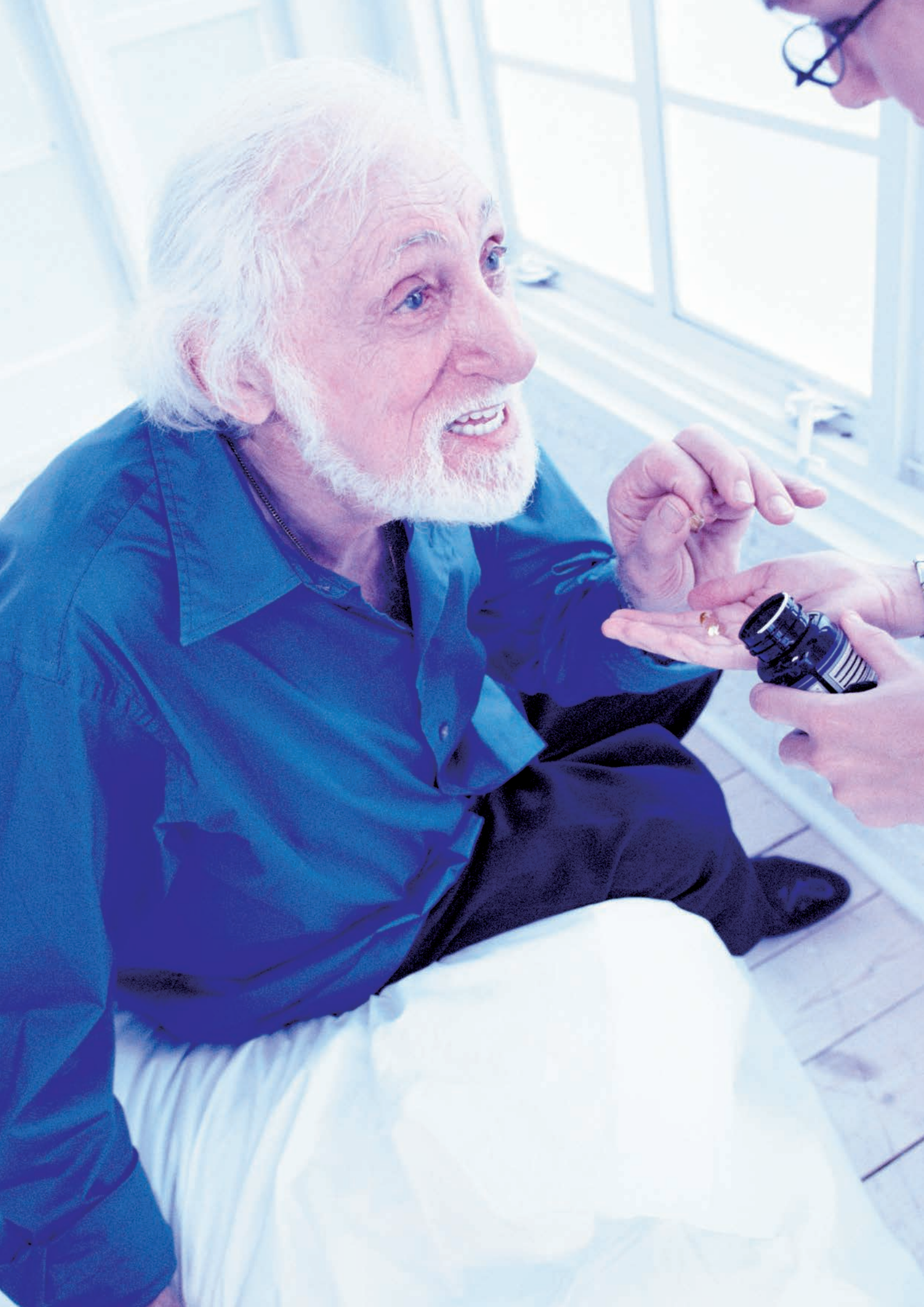
Service Planification des établissements - Coordinatrice Accueil familial

9 place du Général de Gaulle - CS 42371

22023 Saint-Brieuc CEDEX 1

Tél. 02 96 62 63 61 - Fax 02 96 62 61 42

<https://cotesdarmor.fr> (rubrique Vos Services)



Votre santé

• • • • • Les structures hospitalières et de soins de suite

1. Centre Hospitalier de Lamballe

- **Service Médecine**

Le service médecine est un service de soins aigus (court-séjour). Il est à visée diagnostique (bilans d'insuffisance d'organes, de la dépendance, de l'état de nutrition, équilibrage d'ordonnance) ou thérapeutique (cardiologie, infectiologie, adaptation neurologique).

- **Soins de suite et de réadaptation**

Service où sont admis les malades après un séjour en service aigu ne leur ayant pas permis de retrouver leur autonomie. Ils peuvent bénéficier de soins de convalescence et de réadaptation en vue de leur retour à domicile ou d'un placement en maison de retraite ou en unité de soins de longue durée.

Possibilité d'intervention du service social de l'hôpital pour faciliter les démarches de retour à domicile ou de placement en maison de retraite ou unité de soins de longue durée.

- **Centre Hospitalier du Penthievre et du Poudouvre (CH2P)**

13 rue du Jeu de Paume - BP 10234 - Lamballe

22402 LAMBALLE-ARMOR CEDEX

Tél. 02 96 50 15 00 - Fax 02 96 50 15 01

2. Centre hospitalier de Saint-Brieuc

Le Centre Hospitalier de Saint-Brieuc est un établissement public de santé réparti sur 2 sites : l'Hôpital Yves Le Foll et le Centre Gériatrique des Capucins. Il dispose, sur ces sites, d'un ensemble d'activités destinées à la prise en charge des personnes âgées, regroupées en pôle gériatrique.

- **La médecine gériatrique ou court séjour gériatrique**

Composé de 2 unités (MG1 et MG2), ce service prend en charge, en hospitalisation complète, des personnes âgées présentant plusieurs pathologies chroniques invalidantes ou un tableau spécifiquement gériatrique (chute, confusion, altération de l'état général, troubles du comportement, dénutrition...) associées ou non à une perte d'autonomie.

- **Un hôpital de jour gériatrique**

Ce service permet de réaliser une évaluation gérontologique médico-psycho-sociale en programmant sur une journée des bilans, actes et examens.

- **Des consultations gériatriques externes**

Leur objectif est le diagnostic et le suivi gériatriques. Il existe une consultation d'évaluation gérontologique et une consultation mémoire.

- **Une unité mobile gériatrique**

Elle a pour mission l'évaluation globale du patient pour une orientation et une prise en charge adéquate dans la filière de soins gériatriques.

- **Des soins de suite et de réadaptation gériatriques**

Leur objectif est la réadaptation et la réautonomisation de la personne pour limiter les handicaps et prévenir la dépendance soit à l'issue d'une hospitalisation ou à partir du domicile.

- **Autres activités**

- Hébergement (cf. "structures d'hébergement pour personnes âgées ")

- Accueil de Jour (cf. « accueil de jour »)

Contacts

> Centre Gériatrique des Capucins

Résidence Cornouaille - 17 rue des Capucins
22007 SAINT-BRIEUC CEDEX 1

■ Médecine gériatrique 1 (MG1)

Tél. 02 96 01 76 52

■ Soins de suite et réadaptation

Tél. 02 96 01 77 30

> Hôpital Yves Le Foll

10 rue Marcel Proust - 22007 SAINT-BRIEUC CEDEX

■ Médecine gériatrique 2 (MG2)

Tél. 02 96 01 77 82

■ Hôpital de jour gériatrique

Tél. 02 96 01 78 78

■ Consultations gériatriques / Évaluation gérontologique

Tél. 02 96 01 77 82

■ Consultations gériatriques / Consultation mémoire

Tél. 02 96 01 78 78

■ Unité mobile gériatrique

Tél. 02 96 01 77 82

3. Établissement mutualiste de soins de suite médicale et chirurgicale des Châtelets

Il s'agit d'un établissement géré par la Mutualité Française des Côtes d'Armor, disposant de plusieurs services :

- unité de soins de suite médicale et chirurgicale
- hôpital de jour en soins de suite et réadaptation

Il concerne les personnes, à domicile ou en structure médico-sociale, présentant :

- une perte d'autonomie,
- des troubles de l'équilibre,
- des troubles cognitifs et de la mémoire,
- des complications de maladies chroniques métaboliques et nutritionnelles,
- des troubles neurologiques moteurs, sensoriels et physiques

Contacts

> Les Châtelets

6 rue du Bois Joli - 22440 PLOUFRAGAN

Tél. 02 96 76 11 00

www.mutualite22.fr

- Hôpital de jour

Tél. 02 96 76 11 46

4. Centre Hospitalier Saint-Jean de Dieu

Le Centre Hospitalier Saint-Jean de Dieu est un établissement de santé privé d'intérêt collectif régi par le Code de Santé Publique. Il participe au service public hospitalier intervenant dans le domaine de la santé mentale. Il est administré par la Fondation Saint-Jean de Dieu.

Le Centre Hospitalier Saint-Jean de Dieu répartit ses activités et ses pôles hospitaliers sur quatre secteurs psychiatriques pour permettre une offre de soins diversifiée et adaptée :

- trois secteurs de psychiatrie générale adulte : deux sur Saint-Brieuc et un à Dinan,
- un secteur de psychiatrie infanto-juvénile transversal aux trois secteurs.

Par ailleurs, le pôle dinannais dispose de quatre unités d'hospitalisation complète relevant de l'intersecteur, c'est-à-dire transversaux aux trois secteurs de psychiatrie. Il s'agit des unités d'addictologie, de deux unités de soins prolongés ainsi que de l'unité de psychogériatrie.

En outre, concernant les soins en ambulatoire, le Centre Hospitalier Saint-Jean de Dieu propose différentes prises en charge à travers :

- les Centres Médico-Psychologiques (CMP),
- l'accueil psychiatrique aux urgences du Centre Hospitalier René Pléven,
- les hôpitaux de jour (Jeanne Jugan pour la géronto-psychiatrie et l'Argenteuil pour la psychiatrie adulte),
- les centres d'accueil thérapeutique à temps partiel,
- les appartements protégés,
- l'équipe mobile précarité psychiatrie,
- les infirmières de liaison de la psychogériatrie,
- la permanence d'accès aux soins de santé en psychiatrie.

Contacts

■ Centre Hospitalier Saint-Jean de Dieu

www.hopital-sjd-lehon.asso.fr

■ Site de Dinan :

Avenue Saint-Jean de Dieu - BP 81055 - 22101 DINAN CEDEX
Tél. 02 96 87 18 00 - Fax 02 96 87 18 15

■ Site de Saint-Brieuc :

Centre de Soins Saint-Benoît Menni - 8 rue Charles Pradal - 22000 SAINT-BRIEUC
Tél. 02 96 77 27 17 - Fax 02 96 77 27 18

5. Hôpital privé des Côtes d'Armor : service de médecine polyvalente à orientation gériatrique

Le service de médecine polyvalente à orientation gériatrique accueille et prend en charge les personnes âgées poly-pathologiques.

Contact

> Hôpital privé des Côtes d'Armor

10 rue François Jacob - 22190 PLERIN
Tél. 02 57 24 02 00
www.hopitalprive22.fr

6. Hôpital de jour Jeanne Jugan

Il s'agit d'une unité spécialisée de la Fondation Saint-Jean de Dieu.

L'hôpital de jour assure, pour les personnes âgées présentant des troubles psychiques, un accueil du lundi au jeudi de 9h30 à 16h30 et le vendredi de 9h à 15h.

Il est avant tout un outil de soin permettant un accompagnement régulier et individualisé de la personne. Ainsi, il a pour principal objectif d'offrir un suivi global de la situation médicale, familiale et sociale. Le travail de l'équipe pluridisciplinaire permet une prise en charge médicale constante, la mise en place d'activités thérapeutiques ainsi qu'un accompagnement soutenu des aidants et des familles.

Cette prise en charge des personnes constitue, dans certaines situations, une alternative à l'hospitalisation complète.

Contact

> Centre Hospitalier Saint-Jean de Dieu

Avenue Saint-Jean de Dieu

BP 81055 - 22101 DINAN CEDEX

Tél. 02 96 87 18 00 - Fax 02 96 87 18 15

• • • • • L'hospitalisation à domicile (HAD)

Qu'est-ce que c'est ?

L'hospitalisation à domicile est un service d'hospitalisation à part entière. Il permet la réalisation, au domicile, de soins médicaux et paramédicaux complexes, continus et coordonnés entre les services hospitaliers, le médecin traitant et les professionnels de santé libéraux.

L'hospitalisation à domicile permet ainsi d'éviter une rupture du lien familial et de conserver les repères habituels du patient, dans le temps et dans l'espace.

■ Bénéficiaires

Patients atteints de pathologies graves, évolutives et/ou instables.

■ Démarches

L'admission se fait sur prescription médicale, avec l'accord du patient. Elle est conditionnée à l'accord du médecin traitant, validée par le médecin de l'HAD, sur la base d'un projet thérapeutique, après évaluation des besoins en soins et matériels ainsi que l'étude de la faisabilité technique et sociale de la prise en charge à domicile.

Contacts

■ Hospitalisation à Domicile du Pays Briochin

5 rue Lumière - 22000 SAINT-BRIEUC

Tél. 02 96 77 25 14 - Fax 02 96 33 63 89

• • • • • Les réseaux de santé

Qu'est-ce que c'est ?

Les réseaux de santé ont pour objectif de mobiliser l'ensemble des ressources sanitaires et sociales sur un territoire géographique donné, autour des besoins spécifiques de certaines populations ou pathologies. Ils visent à faciliter l'accès aux soins, à favoriser la coordination et la continuité des soins. Ils participent à promouvoir la délivrance de soins de proximité de qualité. Ils assurent une prise en charge adaptée aux besoins de la personne tant sur le plan de l'éducation à la santé, de la prévention, du diagnostic que des soins. Ils peuvent participer à des actions de santé publique.

Contacts

■ CAP Santé Est Armor (cancérologie, gérontologie, soins palliatifs)

(fusion de deux réseaux: Onc'Armor et Résopallia)

26 rue de Paris - 22000 Saint-Brieuc

Tél. 02 96 60 95 90

contact@capsante22est.fr

Secteurs d'intervention:

Territoires des communautés de communes de Saint-Brieuc Armor Agglomération et de Lamballe Terre et Mer

■ Prévention Vasculaire 22

15 bis rue des Capucins - 22000 SAINT-BRIEUC

Tél. 02 96 75 47 63 - Fax 02 96 78 97 52

• • • • • Les associations de malades

■ Association des devenus-sourds et malentendants 22

6 bis rue du Maréchal Foch - 22000 SAINT-BRIEUC

Tél. 02 96 37 22 87

am.bourdet@gmail.com

■ Association Surdit  22

15 bis rue des Capucins - 22000 SAINT-BRIEUC

T l. 02 96 33 88 50

surdite22@jacquescartier22.com

■ Association Voir ensemble

28 rue de la M tairie neuve - 22200 SAINT-AGATHON

T l. 02 96 73 84 50

g.cotesdarmor@voirensemble.asso.fr

■ Union Nationale des Aveugles et des D ficients Visuels (UNADEV)

site: <https://www.unadev.com/>

T l. 05 56 33 85 98

■ Association Valentin Ha y (AVH) (*d ficients visuels*)

Pas de comit  en C tes d'Armor.

• Comit  Valentin Ha y d'Ille et Vilaine

14 rue Baudrairie - 35000 RENNES

T l. 02 99 79 20 79

comite.rennes@avh.asso.fr

<http://rennes.avh.asso.fr>

• Comit  Valentin Ha y du Finist re

50 rue de Lyon - 29200 BREST

T l. 02 98 44 65 58

comite.brest@avh.asso.fr

<http://brest.avh.asso.fr>

■ Association nationale DMLA

40 rue de Verdun - 94010 CR TEIL

T l. 0 800 880 660 (n  vert)

www.association-dmla.com

■ APF France Handicap

D l gation D partementale des C tes d'Armor

1 av. du chalutier sans piti  - 22190 PL RIN

T l. 02 96 33 00 75

am.bourdet@gmail.com

www.apf.asso.fr

■ **Association française des sclérosés en plaques (AFSEP)**

<http://afsep.fr/cotes-darmor/>

• **Erwan CADIOU** - Le Bourg - 22420 TRÉGROM

Tél. 02 96 47 95 87 / 06 84 65 15 83

erwan.cadiou@afsep.fr

• **Christine de TONQUEDEC**

4 impasse du Petit Gouffre - 22730 TRÉGASTEL

Tél. 02 96 15 64 77

christine.detonquedec@afsep.fr

■ **Association des Parkinsoniens des Côtes d'Armor (APCA)**

La Mairie - 9 rue Pasteur - 22950 TRÉGUEUX

Tél. 02 96 33 92 50

• **Dinan**: 02 96 85 39 53

parkinson22@orange.fr

www.parkinson22.fr

■ **France Parkinson 22**

Tel: 06 73 47 02 27

comite22@franceparkinson.fr

www.franceparkinson22.fr

■ **Association France Alzheimer 22**

18 rue Abbé Vallée - BP 4618

22000 SAINT-BRIEUC

Tél. 02 96 60 85 42

www.francealzheimer.org/alzheimercotesdarmor@orange.fr

• **Lamballe**:

Yvon ROSELIER – yvonroselier@orange.fr

■ **Fédération Française de Cardiologie Bretagne**

Centre de prévention cardiovasculaire

CHU de Pontchaillou - CCP Niveau 0

2 rue Henri Le Guilloux

35033 RENNES CEDEX 09

www.fedecardio-bretagne.org

Clubs Cœur et Santé St Briec

Jean-Pierre BEGUIGNEAU

Tél. 02 96 32 25 28 - jpbeguigneau@orange.fr

■ **Association Française des Diabétiques (AFD22)**

8 bd Laënnec - 22000 SAINT-BRIEUC

Tél. 06 79 19 80 41

assodiabetiques.afd22@orange.fr

<https://afd22.federationdesdiabetiques.org>

■ **France AVC 22**

2 allée de Molène - 22950 TRÉGUEUX

Tél. 06 38 10 28 94

franceavc22@orange.fr

www.franceavc.com

■ **Aphasie 22**

<http://www.aphasie22.com>

• **Marc MARANDON**: 07 87 03 63 48

• **Hélène LE ROUX**: 07 68 01 24 91

■ **Ligue contre le cancer**

1 rue Alain Colas - 22950 TRÉGUEUX

Tél. 02 96 94 78 14

www.ligue-cancer.net/cd22

cd22@ligue-cancer.net

■ **Union nationale des amis et familles de malades et/ou handicapés (Unafam 22)**

Maison de la Famille

28 boulevard Hérault - 22000 SAINT-BRIEUC

Tél. 02 96 33 53 84 - 22@unafam.org

<https://unafam22.jimdo.com/>

■ **Association Jusqu'à La Mort Accompagner La Vie (JALMALV 22)**

1 rue Alain Colas - 22950 TRÉGUEUX

Tél. 02 96 60 89 59 - jalmav22@orange.fr

www.jalmalv-federation.fr





Votre protection juridique

La mise en place d'une protection juridique peut être liée à la grande vulnérabilité d'une personne ou à sa difficulté à gérer un budget ou un patrimoine important nécessitant des compétences en matière de gestion financière et comptable.

• • • • • Les tribunaux d'instance

Qu'est-ce que c'est ?

Au greffe du tribunal d'instance sont accueillies les personnes souhaitant obtenir des renseignements sur les mesures de protection juridique existantes et les démarches à entreprendre :

- **sauvegarde de justice** : mesure urgente, minimum et provisoire
- **curatelle** : mesure d'aide, assistance, conseil et contrôle auprès d'une personne vulnérable
- **tutelle** : mesure de représentation continue dans les actes de la vie civile d'une personne hors d'état d'agir par elle-même
- **mandat de protection future** : permet à toute personne majeure d'organiser sa protection future pour le cas où elle ne pourrait plus pourvoir seule à ses intérêts.

Les mesures de protection juridiques peuvent être exercées par un membre de la famille ou, en cas d'isolement ou de contexte familial conflictuel, par une association de tutelle, un professionnel proposé d'établissement ou un professionnel exerçant à titre individuel.

Contacts

■ Tribunal d'instance de Saint-Brieuc

6 bis allée Marie Le Vaillant - BP 53548 - 22035 SAINT-BRIEUC CEDEX 1

Tél. 02 96 62 64 20

■ Tribunal d'Instance de Dinan

20 rue Duguesclin - 22100 DINAN

Tél. 02 96 87 16 96

• • • • • L'habilitation familiale

Qu'est-ce que c'est ?

Le juge des tutelles recherche en priorité dans la famille si une personne souhaite exercer la mesure de protection de la personne vulnérable. La personne alors désignée peut obtenir de l'information et du soutien par le dispositif départemental gratuit d'aide aux tuteurs familiaux, créé par les associations de tutelle.

• • • • • Les associations de tutelles

Qu'est-ce que c'est ?

Les associations de tutelles interviennent sur la base d'un mandat judiciaire. Elles travaillent en partenariat avec les structures d'action sociale.

Contacts

■ **Association Costarmoricaine d'Accompagnement et de Protection (ACAP)**

35 rue Abbé Garnier - 22000 SAINT-BRIEUC - Tél. 02 96 78 84 00

■ **Association de Protection des Majeurs (APM 22)**

18 rue Parmentier - BP 4601 - 22046 SAINT-BRIEUC CEDEX 2
Tél. 02 96 68 16 80

■ **Union Départementale des Associations Familiales (UDAF)**

28 bd Hérault - 22000 SAINT-BRIEUC
Tél. 02 96 68 93 99 - Fax 02 96 52 00 56
politiquefamiliale.udaf22@wanadoo.fr

■ **Service d'aide aux tuteurs familiaux**

L'ACAP, l'APM, et l'UDAF se sont associées pour créer un service gratuit d'information et de soutien envers les tuteurs familiaux.

Permanences délocalisées :

Accueil de **préférence sur rendez-vous** : contacter l'une ou l'autre des trois associations.

■ **Maison du temps libre**

6 bis rue Maréchal Foch - 22000 SAINT-BRIEUC
le vendredi matin

■ **Mairie de Saint-Brieuc**

Place du Général de Gaulle - 22000 SAINT-BRIEUC
le dernier samedi matin du mois

• • • • • Les professionnels préposés d'établissement ou exerçant à titre individuel

Qu'est-ce que c'est ?

Certains établissements de soins ou d'hébergement de personnes âgées emploient des mandataires à la protection des majeurs qui peuvent accompagner les personnes hospitalisées pour une longue durée ou les résidents en établissement.

Les professionnels exerçant à titre individuel, après habilitation, sont inscrits sur une liste départementale arrêtée par le Préfet.

Contacts

■ **Préfecture / Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS)**

Mission « Prévention et insertion en faveur des populations vulnérables »

1 place du Général de Gaulle - CS 32370 - 22023 SAINT-BRIEUC CEDEX 1
Tél. 02 96 62 83 58

• • • • • Les associations d'usagers

■ Générations Mouvement Les Aînés ruraux (*solidarité*)

2 av. du Chalutier sans pitié - BP 215 - 22192 PLÉRIN

Tél. 02 96 74 70 88

fede22@gmouv.org

www.gemouv22.fr

■ Centre d'Écoute ALMA 22 (*maltraitance*)

BP 64618 - 22046 SAINT-BRIEUC CEDEX 2

Tél. 02 96 33 11 11 (*vendredi 14h-17h*)

contact.alma22@gmail.com

Tél. national 39 77

■ Association Le Gué (*médiation familiale*)

17 rue Parmentier - 22000 SAINT-BRIEUC

Tél. 02 96 53 33 68 (*mardi au vendredi*)

■ Centre d'information sur les droits des femmes et des Familles - CIDFF

(*droit de la famille, violences conjugales, droit du travail, droit pénal*)

Maison Départementale des Associations

30 rue Brizeux – 22000 SAINT-BRIEUC

Tél. 02 96 78 47 82

contact@cidff22.fr

<http://cotesarmor.cidff.info/>

■ UFC Que choisir Côtes d'Armor

(*représentation locale des consommateurs, traitement des litiges*)

• Saint-Brieuc et ses environs

3 rue Pierre Cléret - 22120 YFFINIAC - Tél. 02 96 78 12 76

contact@saintbrieuc.ufcquechoisir.fr

<http://saintbrieuc.ufcquechoisir.fr/>

■ Consommation, Logement et Cadre de vie (CLCV 22)

(*défense des consommateurs, des locataires, des usagers et du cadre de vie*)

12 rue Gustave Eiffel – 22000 SAINT-BRIEUC

cotesdarmor@clcv.org

Autres contacts utiles

• • • • • Numéros d'urgence

N° d'urgence européen: **112**

SAMU: **15**

Pompiers: **18**

Police secours: **17**

Pharmacies de garde: **32 37**

• • • • • Sites gouvernementaux

www.service-public.fr

www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr



Glossaire

ACAP: Association Costarmoricaine d'Accompagnement et de Protection
ALS: Allocation Logement à caractère Social
APA: Allocation Personnalisée d'Autonomie
APL: Allocation Personnalisée au Logement
APM: Association de Protection des Majeurs
ARDH: Aide au Retour à Domicile après Hospitalisation
ASIR: Aide aux retraités en Situation de Rupture
CAF: Caisse d'Allocations Familiales
CARSAT: Caisse d'Assurance Retraite et de Santé au Travail
CCAS: Centre Communal d'Action Sociale
CCE: Comité Cantonal d'Entraide
CDC: Communauté de Communes
CESU: Chèque Emploi Service Universel
CIAS: Centre Intercommunal d'Action Sociale
CLIC: Centre Local d'Information et de Coordination
CMU: Couverture Maladie Universelle
CPAM: Caisse Primaire d'Assurance Maladie
CSS: Complémentaire Santé Solidaire
DIRECCTE: Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
DPAPH: Direction des Personnes Âgées et Personnes Handicapées (Département)
EHPA: Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées
EHPAD: Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes
FEPEM: Fédération des Particuliers Employeurs
HAD: Hospitalisation à Domicile
MDPH: Maison Départementale des Personnes Handicapées
MSA: Mutualité Sociale Agricole
PAP: Plan d'Actions Personnalisé
PASA: Pôle d'activités et de Soins Adaptés
PCH: Prestation de Compensation du Handicap
RSA: Revenu de Solidarité Active
RSI: Régime Social des Indépendants
UDAF: Union Départementale des Associations Familiales
UHR: Unité d'Hébergement Renforcée
Urssaf: Union pour le Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales
USLD: Unités de Soins de Longue Durée

Édition
m a i
2020



CLIC de Lamballe

Maison du Département de Saint-Brieuc /
Site de Lamballe
Centre hospitalier
13 rue du Jeu de Paume
CS 10234 – Lamballe
22402 LAMBALLE-ARMOR CEDEX
Tél. 02 96 50 07 10 | Fax 02 96 50 92 49
clic-lamballe-penthievre@cotesdarmor.fr

